



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

Direction générale des services

Point n° 1

Délibération :
DEL - 2026 – 68

Accusé de réception en préfecture
093-259300325-20260616-2026-68-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public de Coopération Intercommunale
TABLES COMMUNES
Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Objet : Rapport d'activité – année 2025.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	19
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSE Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana,

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 qui dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,
Vu le rapport d'activité présenté pour l'année 2025,

Considérant que ce rapport dresse le bilan des actions menées, des compétences exercées et des moyens financiers et humains mis en œuvre par Tables Communes au cours de l'année écoulée ;
Considérant que ce document constitue un outil essentiel d'information, de transparence et d'évaluation des politiques publiques menées sur le territoire intercommunal ;
Considérant qu'après approbation, ce rapport devra être transmis aux maires des communes membres afin qu'il fasse l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal ;

Considérant le débat tenu,

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité, avec 24 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

- Article 1^{er} :** Approuve le Rapport d'activité pour l'année 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Article 2 :** Charge Monsieur le Président de transmettre ledit rapport d'activité aux maires de l'ensemble des communes membres de Tables Communes, conformément aux dispositions légales en vigueur, afin qu'il soit présenté à leurs conseils municipaux respectifs.
- Article 3 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes à Tables Communes, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au registre des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

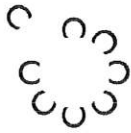
Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026
Publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

République Française

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 16 juin 2026
à 18 h 30

Direction de la Communication

Objet : Rapport d'activité 2025.

Le texte du présent document est soumis à la délibération du Comité Syndical, il fera ensuite l'objet d'une mise en page dédiée afin d'être diffusé aux communes membres.

Le rapport d'activité finalisé sera publié en version électronique (PDF) et en version imprimée, et transmis aux collectivités membres courant septembre 2026.

Législation et mentions légales

Article L5211-39 CGCT Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Sommaire

Nos convives à table	3
Écosystème de Tables Communes	4
À table, en images !	5
L'hygiène alimentaire au cœur de nos exigences	6
L'équilibre alimentaire, pilier de nos menus	7
Nos chefs engagés pour une assiette de qualité	9
Une cuisine comme à la maison	9
Commissions des menus : co-construire des menus de qualité	10
Développement durable	11
Mon Restau Responsable®	11
Labélisé Ecocert « En Cuisine »	12
Chiffres Ma Cantine	13
La qualité des aliments, un critère prioritaire	14
Programme Lait et fruits à destination des écoles	14
Partenariat avec les agriculteurs	15
Terre & bocal : naissance d'une filière publique bio et locale	15
Lutte contre le gaspillage alimentaire	15
Diversification de l'offre végétarienne avec Cap Véggie	16
Gestion des déchets	16
Animations pédagogiques	16
De la terre à l'assiette, un projet financé par l'Union Européenne	17
Menus à thème autour des contes	18
Frutti & Veggì	19
Deux journées portes ouvertes	19
Création d'un jeu « Chaud Bouillon »	19
Webinaire " À table avec vous"	20
2025 Cap sur le réemploi	20
Synergies Communes	24
Tremplin : un groupement de commande pour accélérer le réemploi	25
La SEMELOG : notre laverie mutualisée	26
Formations Communes	27
Alimentons la solidarité	28
Les agent-es au cœur de Tables Communes	29
Bilan financier	32
Nos instances	35
Bureau syndical	36
Comité syndical	36
Annexes	38
Délibérations	38

Nos convives à table

Chiffres clés 2025

Repas scolaire, péri et extra-scolaire : 6,3 millions, dont :

- **5,1 millions** de repas scolaires
- **460 000** repas du mercredi
- **800 000** repas servis pendant les petites et grandes vacances

Goûters distribués : 3,09 millions, dont :

- **1,98 million** de goûters en période scolaire
- **420 000** goûters du mercredi
- **640 000** goûters pendant les petites et grandes vacances

Autres convives :

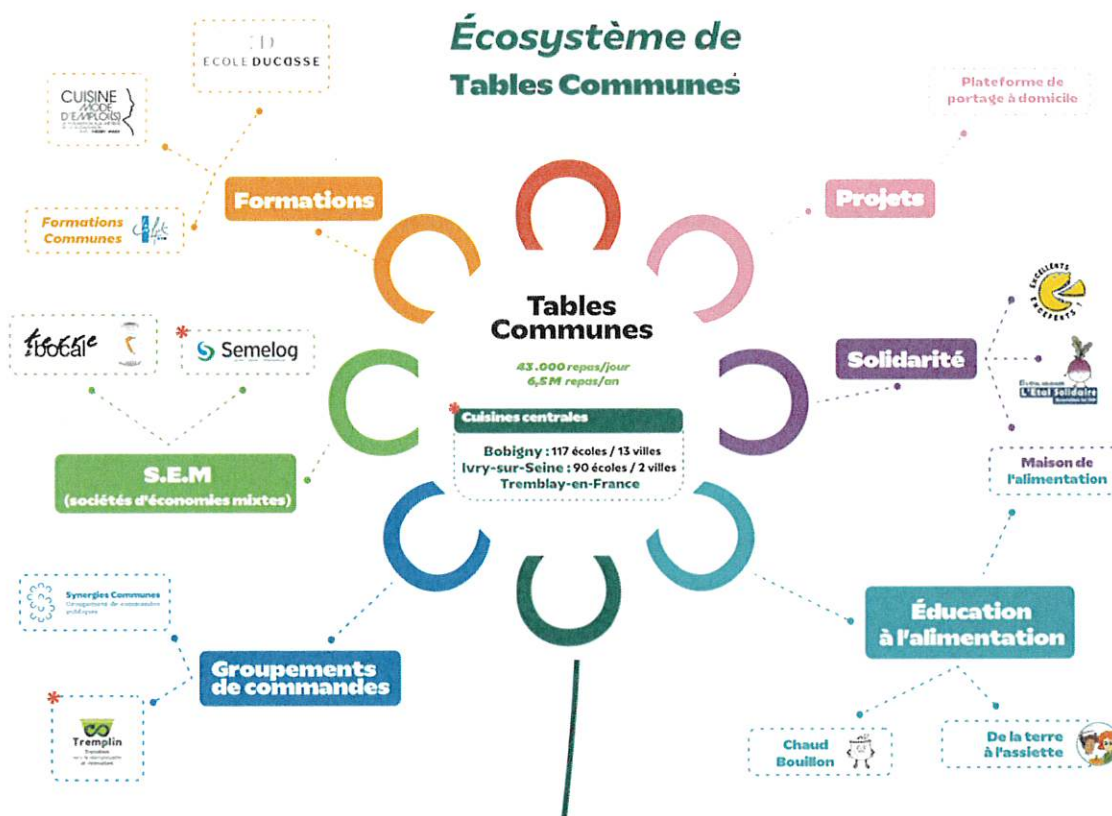
- **39 000 repas** pour les crèches
- **78 000 repas** pour les selfs communaux
- **154 000 repas, 87 000 repas du soir, 20 000 potages** dans le cadre du Portage à domicile.

Au total, plus de 9,7 millions de prestations alimentaires ont été préparées et distribuées en 2025.

Focus

- **En 2025, Tables Communes a atteint 53% d'alimentation durable**
 - 32% de Bio dont 10% de Bio Ile-de-France
 - 20% d'achats durable
- 75% des plats sont élaborés par nos cuisiniers **à partir de produits bruts ou peu transformés.**
- **99,85% de viande fraîche origine France**

Écosystème de Tables Communes



L'écosystème de Tables Communes s'organise autour de deux cuisines centrales en activité, complétées par une troisième cuisine centrale en projet à Tremblay-en-France à l'horizon 2028. Cet ensemble constitue le socle d'un modèle de restauration publique mutualisée, au service des territoires membres.

Il permet de déployer de nombreux projets structurants : actions de solidarité, projets d'éducation à l'alimentation, et démarches de réduction du gaspillage et de transition écologique.

Cette dynamique s'appuie également sur des outils de coopération tels que les groupements de commandes et des dispositifs partagés comme Synergies Communes et Tremplin, créé pour les besoins du développement du réemploi.

L'écosystème est renforcé par des sociétés d'économie mixte locales créées récemment, dont la Semelog, notre laverie mutualisée mise en place en 2025 pour être opérationnelle en 2026 et Terre & Bocal, créée en 2025, pour un déploiement en 2026-2027, qui soutiennent l'innovation et le pilotage de nos politiques alimentaires locales.

Enfin, une politique de formation structurée complète ce dispositif, avec Formations Communes en partenariat avec le CNFPT, ainsi que des collaborations avec des organismes spécialisés comme Cuisine Mode d'Emploi pour former nos professionnels de la restauration collective.

À table, en images !

Chaque jour les menus sont publiés en photo sur Instagram et Facebook pour permettre aux parents d'échanger avec leurs enfants sur leur repas au restaurant scolaire. Depuis 2023, notre communauté n'a cessé de grandir pour atteindre plus de 4 500 abonnés. En 2025, elle a connu une progression importante avec une hausse de 60 % du nombre d'abonnés en un an.

Également sur le site Internet retrouvez un module complet pour consulter les menus chaque semaine pour les scolaires, les crèches et les selfs communaux, avec la liste détaillée des ingrédients et des allergènes.



**Découvrez en images
l'assiette de votre enfant.**

**Scannez
le QR code**

Chaque jour, retrouvez sur Instagram le contenu des assiettes, publié la veille dès 16h.
Restons connectés et activez vos notifications pour être informés en temps réel.



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

L'hygiène alimentaire au cœur de nos exigences

Tables Communes assure un contrôle rigoureux de l'hygiène alimentaire en réalisant des analyses microbiologiques régulières sur les denrées, l'eau et les surfaces en cuisine.

En 2025, un audit Plan de Maitrise Sanitaire et des locaux a été réalisé par Agrobio pour chacune des cuisines. 491 analyses dont 275 concernant les denrées alimentaires ont été menées à la cuisine centrale de Bobigny et 504 dont 305 sur les denrées alimentaires à la cuisine d'Ivry-sur-Seine. Ils comprennent des prélèvements hebdomadaires effectués par un laboratoire indépendant, complétés par des contrôles quotidiens par les équipes internes de Tables Communes. 28 analyses microbiologiques ont également été réalisées sur l'eau.

Le laboratoire Agrobio a procédé à des prélèvements sur les surfaces telles que les sols, plans de travail ou ustensiles de cuisine, afin de vérifier l'efficacité des procédures de désinfection et l'absence de pathogènes. En 2025, cela représente 189 prélèvements à la cuisine centrale de Bobigny, 171 à Ivry-sur-Seine.

Audits des cuisines

1 audit hygiène par semaine assuré par le service qualité
5 audits hygiène et bâtiment par an assurés par le service qualité et le service bâtiment
1 inspection annuelle inopinée des services officiels de la Direction Départementale de la Protection des Populations a été effectuée à la cuisine de Bobigny.

Analyses microbiologiques

5 à 7 prélèvements de denrées par semaine
20 prélèvements de surface toutes les deux semaines (soit annuellement 401 à Bobigny et 513 à Ivry-sur-Seine)
3 analyses d'eau des cuisines 4 fois par an

Alim Confiance

La plateforme publique **Alim'Confiance** rend accessibles les résultats des contrôles sanitaires réalisés par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) dans les établissements de restauration. Cet outil garantit une totale transparence auprès des usagers en publiant les niveaux d'hygiène constatés lors des contrôles officiels.

Dans ce cadre, les cuisines de Tables Communes affichent des résultats **très satisfaisants**, témoignant du respect rigoureux des normes sanitaires et de la qualité du travail réalisé par les équipes. Cette reconnaissance publique contribue à valoriser les pratiques professionnelles mises en œuvre au quotidien et à renforcer la confiance des usagers dans le service de restauration collective. Un audit a été réalisé le 20 mai 2025 sur le site de la cuisine de Bobigny. Aucun audit n'a été effectué à Ivry-sur-Seine en 2025, il a été réalisé le 21 janvier 2026.



L'équilibre alimentaire, pilier de nos menus

Tables Communes propose des menus équilibrés, adaptés aux besoins nutritionnels des convives, en respectant la saisonnalité. En alliant qualité, goût, et plaisir gustatif, nos repas sont conçus pour satisfaire tous les âges et promouvoir une alimentation durable.

La conception des menus est pilotée par notre service nutrition-développement durable en lien avec les chefs de cuisine, les villes membres et les enfants, via des commissions, animations et enquêtes.

Chaque repas, conformément à l'arrêté du 30 septembre 2011 et aux recommandations nutritionnelles et grammages du GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition), comprend 4 à 5 composantes, avec eau et pain à volonté, mais sans libre-service pour le sel et les sauces.

Les menus s'inscrivent dans le Plan National Nutrition Santé : augmenter la consommation des fruits et légumes, féculents, légumineuses et fruits à coque, réduire la consommation des aliments gras, sucrés et/ou salés.

La composition des menus

Crèches

Déjeuner « bébés » :

3 composantes : viande, œuf ou poisson nature, purée de légumes et pommes de terre, purée de fruit.

Déjeuner « grands » :

5 composantes : entrée, plat protidique, garniture, produit laitier, dessert.

Goûters :

2 à 3 composantes : produit céréalier et/ ou fruit et/ou produit laitier.

Scolaires et péri-scolaires

Déjeuners avec 4 ou 5

composantes comprenant à chaque repas :

produit laitier, plat protidique, garniture, crudité, féculent.

2 menus végétariens sont proposés par semaine, plus une alternative à la viande proposée quotidiennement, pour les villes qui le souhaitent et qui le proposent principalement dans les établissements élémentaires dotés d'un service en self.

Goûters

Au choix selon les besoins des villes : individuels, transportables, ou collectifs.

Pique-niques

Au choix selon les besoins des villes : pique-nique sandwich, à emporter, ou collectifs.

Portage à domicile et résidences

Déjeuner :

5 composantes : entrée, plat protidique, garniture, produit laitier, dessert

Collation du soir :

3 composantes : potage, un complément protidique ou garniture, dessert

Restaurants communaux

5 entrées au choix

2 plats principaux au choix

Assortiment de fromages et de laitages

3 desserts au choix ou fruits de saison

Nos chefs engagés pour une assiette de qualité

Les cuisinier·ères de Tables Communes, passionné·es par leur mission, préparent chaque jour des repas pour les enfants.

Ils réalisent toutes les sauces et innovent pour proposer des recettes adaptées aux goûts des enfants. Leur engagement dépasse la préparation des repas : ils organisent aussi des ateliers culinaires pour transmettre leur savoir-faire aux enfants.

L'équipe sélectionne rigoureusement des matières premières de qualité, tels que des produits bio, label rouge, ou du poisson de pêche durable. En privilégiant les aliments bruts, elle limite les produits ultra-transformés et les additifs, inscrivant ainsi son travail dans une démarche de restauration collective écoresponsable.

Grâce à cet engagement, 32 additifs controversés ont été supprimés, 75% des plats sont préparés à partir de produits bruts ou peu transformés, et plus de 53% des ingrédients proviennent d'une agriculture durable, 32% sont biologiques dont 10% de Bio Île-de-France. Cette approche garantit une alimentation saine, respectueuse des normes nutritionnelles, et durable.

Une cuisine comme à la maison

Tables Communes a opté pour une cuisine traditionnelle préparée par les chefs, afin d'offrir aux enfants des repas savoureux et équilibrés :

- Les **sauces** : depuis septembre 2021, Tables Communes a supprimé tous les fonds de sauce industriels, un engagement qui a permis d'obtenir **le trophée Innovation Restau'co** en juin 2022. Les chefs cuisinent des sauces traditionnelles, comme l'émulsion au beurre avec des échalotes et de la farine de riz, pour accompagner les plats, et des sauces réalisées avec des compotées de légumes en cuisson de nuit.
- Les **vinaigrettes** : "maison" : 100% bio avec des huiles de 1ère pression à froid.
- Les **purées** : élaborées à partir de pommes de terre fraîches pour en conserver la texture et le goût. En ayant supprimé les flocons déshydratés, Tables Communes propose aux enfants une purée traditionnelle.
- Les **potages** : concoctés avec des légumes bio et locaux, pour privilégier les produits de saison et soutenir les producteurs de proximité.
- Les **viandes** : cuites à la température idéale, selon des méthodes lentes afin de préserver la tendreté et les arômes. Ces cuissons garantissent aux enfants des plats savoureux, inspirés des savoir-faire traditionnels.
- Les **pâtisseries** : depuis trois ans, les chefs réalisent des pâtisseries, allant du quatre-quarts au gâteau chocolat-haricots rouges. Sans additifs ni produits industriels, ces desserts offrent une note sucrée saine et créative adaptée aux enfants.
- En 2025, les cuisiniers ont innové en proposant des **quiches au fromage ou aux légumes** « maison » les mercredis et en période de vacances

32 additifs controversés supprimés

25 additifs conformément au Label Ecocert "En cuisine" depuis 2019, plus 6 additifs supplémentaires en 2022 et un autre en 2025, le E150c, ont été supprimés de toutes nos recettes. Également, nous faisons le choix de l'absence de graisses et huiles hydrogénées et de l'absence d'ingrédients OGM (Organismes Génétiquement Modifiés).



Liste complète
sur notre site internet

Nouvelle vinaigrette 100% bio

Depuis septembre 2025, Tables Communes réalise ses vinaigrettes "maison" 100% bio confectionnées avec des huiles première pression à froid à base de colza (80%) et Tournesol (20%) de. Originaires d'une huilerie paysanne landaise, Oléandes, elle est fabriquée dans une démarche vertueuse portée par des agriculteur·trices et des éleveur·veuses soucieux de la biodiversité, de la qualité nutritionnelle et du circuit court.

Cette huile issue d'une seule et unique pression à froid d'une température inférieure à 50° C conserve ainsi toutes ses valeurs gustatives et nutritionnelles. Aucun additif, solvant et bien sûr ni OGM ne sont utilisés.

Cette huile est particulièrement riche en oméga 3 (acide gras essentiel) et en vitamine E. Elle contribue au bon fonctionnement cardio-vasculaire et ralentit le vieillissement des cellules cérébrales.

Toutes nos vinaigrettes sont conditionnées dans des bouteilles en verre afin de respecter la démarche de Tables Communes de supprimer totalement l'usage du plastique.

Une vinaigrette 100 % bio, française et vertueuse

- ✓ huile bio française, extraite à froid
- ✓ 0 % solvant – extraction naturelle, sans hexane
- ✓ embouteillage en verre (zéro plastique)
- ✓ circuit court avec des agriculteurs engagés

Regarder le reportage : Une vinaigrette 100 % bio, en filière directe avec nos agriculteurs



Commissions des menus : co-construire des menus de qualité

Les commissions des menus scolaires et périscolaires se réunissent tous les deux mois pour **évaluer les repas précédents et planifier ceux des deux mois à venir**, avec pour objectif **d'améliorer les recettes proposées**.

Ces réunions rassemblent les équipes de Tables Communes (chefs cuisiniers, diététicienne, développement durable, logistique) ainsi que les responsables des services des communes membres, qui apportent leur expertise et échangent des bonnes pratiques.

Les commissions des menus pour les personnes âgées et les crèches se tiennent une fois par trimestre, tandis que deux commissions annuelles sont prévues pour les selfs.

Régulièrement, la commission des menus est aussi l'occasion de tester de **nouvelles recettes de nos chefs ou de nouveaux produits sélectionnés pour leur qualités gustatives et environnementales.**

Développement durable

Mon Restau Responsable®

Tables Communes a été l'un des 4 sites pilotes à entrer dans la démarche Mon Restau Responsable® en juillet 2015.

Tables Communes est engagé depuis 10 ans pour une alimentation plus saine et durable avec cette démarche de garantie créée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau 'Co.

Les engagements de Tables Communes de 2024-2026 ci-dessous qui s'articulent autour de 4 piliers de la démarche confirment cette implication dans la durée.



Engagements 2024-2026

Bien-être des convives

- Créer de nouvelles animations pour les enfants pour contribuer à l'éducation à l'alimentation et à la découverte du goût.
- Créer du lien avec les restaurants, faire connaître notre démarche qualité aux agents des offices et développer les moyens de communication.
- Animer des temps d'échanges et d'information pour les parents d'élèves sur la restauration écoresponsable, au plus proche des territoires.

Assiette responsable

- Développer les recettes de desserts concoctés par nos cuisiniers et poursuivre les déclinaisons de recettes végétariennes une fois par mois.
- Poursuivre dans la démarche Ecocert "En Cuisine "niveau 1.
- Engager une démarche pour réduire l'empreinte carbone de nos menus.

Éco-gestes

- Poursuivre le groupe de travail avec nos villes adhérentes de lutte contre le gaspillage alimentaire pour mettre en place un plan d'action partagé.
- Mettre en place une démarche globale de réduction des déchets, d'optimisation du tri et de la valorisation.
- Mettre en œuvre la réduction de la consommation des divers fluides (eau, électricité, gaz, énergies fossile).

Engagement social et territorial

- Création d'une nouvelle cuisine centrale pour mettre en place les contenants réemployables, augmenter la part des plats concoctés par les cuisiniers, être plus en proximité avec les territoires.
- Poursuivre le travail sur la sortie du plastique avec les villes membres.
- Développer la communication en direction des parents d'élèves à travers les réseaux sociaux.
- Création d'une filière de soupes bio locale en contenants réemployables en partenariat avec la Coopérative Bio Île-de-France.



Labélisé Ecocert « En Cuisine »

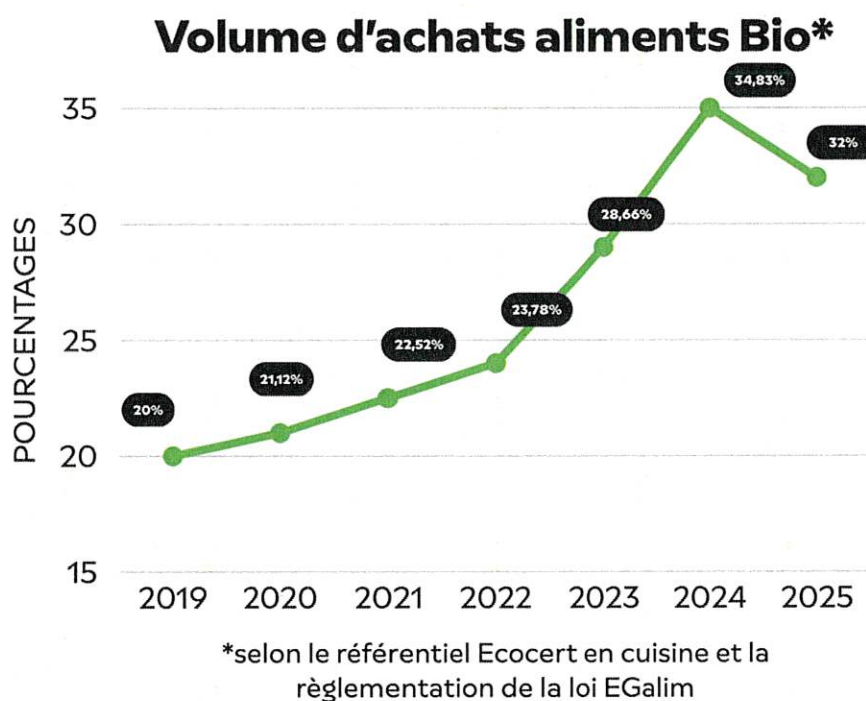
Labelisé depuis 2019, Tables Communes renouvelle sa certification Ecocert « En Cuisine » chaque année. En novembre 2023, les audits réalisés dans les deux cuisines

centrales et dans un échantillon de restaurants scolaires des villes membres ont confirmé le niveau 1 Ecocert « En Cuisine ».

Ce label vise à promouvoir une restauration collective plus bio, locale, saine et durable. Il se décline en trois niveaux et reflète une démarche progressive intégrant les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique.

Tables Communes et toutes les villes membres sont labellisés Ecocert en Cuisine

La part de produits biologiques passe de 34,83 % en 2024 à 32 % en 2025. Cette évolution s'explique principalement par un élargissement du périmètre de calcul dans le cadre du calculateur Ma Cantine, qui intègre désormais l'ensemble des achats destinés à tous les convives, alors qu'il ne portait auparavant que sur la restauration scolaire. La part de bio étant plus élevée sur le segment scolaire que sur les autres types de convives et les prestations de relations publiques, ce changement de périmètre entraîne mécaniquement une baisse du pourcentage global. Cette évolution s'inscrit également dans un contexte marqué par l'inflation et des tensions d'approvisionnement, notamment sur la viande Bio.



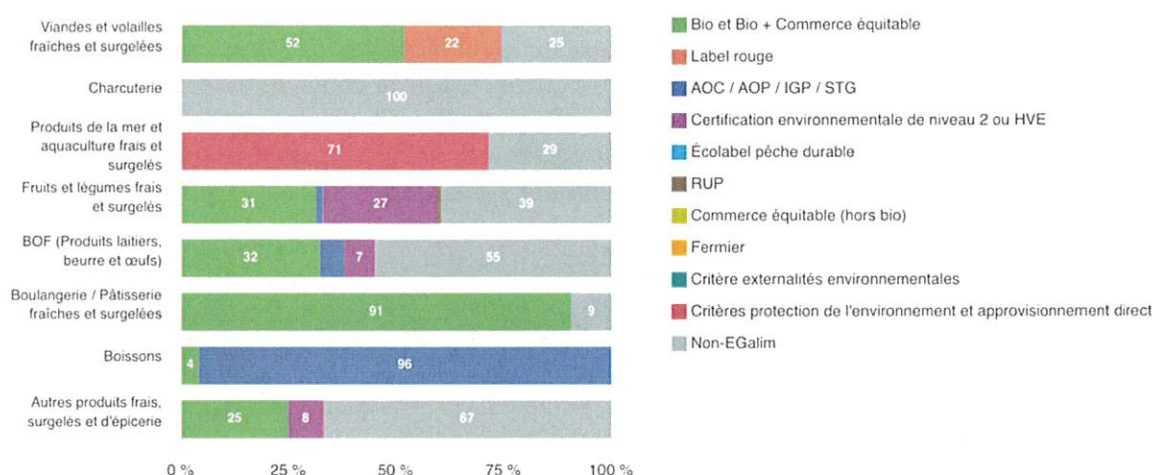
Chiffres Ma Cantine

« Ma cantine » est la plateforme du ministère de l'Agriculture qui aide les gestionnaires de restauration collective à suivre les lois EGalim et Climat et Résilience, grâce à des outils de pilotage et à la télédéclaration des achats alimentaires.

Cette déclaration permet d'évaluer, en toute transparence, nos résultats en matière d'alimentation durable : part de produits bio ou labellisés, circuits courts, menu végétarien, lutte contre le gaspillage...

En 2025, 53 % des produits servis dans nos restaurants sont durables, dont 32 % issus de l'agriculture biologique – des résultats bien au-dessus des exigences légales de 20%.

Catégories EGAlim par famille de produit



Détail par famille de produit pour la catégorie "Bio dont Commerce équitable"

Total (en € HT) de mes achats Viandes et volailles fraîches et surgelées dont Bio et Commerce équitable

La qualité des aliments, un critère prioritaire

Tables Communes réduit son impact environnemental en favorisant une alimentation saine et durable : des produits locaux et de saison, une limitation du gaspillage alimentaire et une rémunération équitable des agriculteurs sont au cœur de ses engagements. Tables Communes utilise principalement des aliments bruts ou peu transformés, et limite les additifs. 75 % des plats sont préparés à partir de denrées brutes ou peu transformées et 99,85% des viandes sont origine France.

Tables Communes place la qualité au cœur de la restauration collective. Les fournisseurs sont choisis selon des critères exigeants : 65 % de la note repose sur la qualité des produits (goût, nutrition, environnement), contre 35 % pour le prix. Les marchés publics privilégient la fraîcheur, la traçabilité, et le choix final est validé par une commission d'élus.

Programme Lait et fruits à destination des écoles

En 2025, comme chaque année depuis 2022, Tables Communes a participé au programme FranceAgriMer « Lait et fruits à destination des écoles », qui a permis de subventionner des légumes et fruits bio nature ainsi que des yaourts et fromages bio, AOP et IGP pour un montant de 425 500 euros.

Ce dispositif européen vise à encourager la consommation de produits de qualité chez les enfants tout en les sensibilisant à l'origine des aliments, à l'agriculture et aux enjeux d'une alimentation saine et durable. Grâce à ce soutien financier, Tables Communes renforce l'accès à des produits biologiques et sous signes officiels de qualité dans les repas servis aux élèves des communes adhérentes.

Partenariat avec les agriculteurs

Tables Communes s'engage pour une agriculture locale, durable et équitable. Client depuis 2012, puis adhérent à la Coopérative Bio d'Île-de-France depuis 2019, depuis 2021, l'un de nos vice-présidents siège au conseil d'administration de la coopérative. Ce partenariat permet de garantir des produits bio, locaux et frais, tout en réduisant l'empreinte carbone. Cette démarche contribue à une alimentation saine pour les convives et assure une rémunération juste aux agriculteurs.

Terre & bocal : naissance d'une filière publique bio et locale

Le 21 novembre 2025, la première Assemblée Générale de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Terre & Bocal s'est tenue au Syrec. Fruit de plusieurs années de travail mené conjointement par Tables Communes, le Syrec, la Coopérative Bio d'Île-de-France et la Ville de Fontenay-sous-Bois, cette nouvelle structure a pour ambition de transformer des fruits et légumes biologiques franciliens en soupes, compotes, plats cuisinés et coulis destinés à la restauration collective.

Ce projet innovant permettra de valoriser les productions locales, y compris les surplus et produits non calibrés, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de proposer aux convives des produits bio, locaux et transformés en circuit court. À terme, Terre & Bocal contribuera à l'approvisionnement de plus de 65 000 enfants en produits écoresponsables, tout en répondant aux objectifs des lois EGalim, AGEF et Climat et Résilience.



Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité pour Tables Communes, qui mène des actions de sensibilisation auprès du personnel des villes et des convives, notamment les enfants. Le gaspillage est un enjeu environnemental, économique et social majeur.

Pour le réduire, Tables Communes déploie plusieurs initiatives :

- Groupe de travail : Depuis 2022, un groupe réunit les collectivités pour partager des pratiques et mener des actions communes. En 2025, 5 réunions ont eu lieu et 11 offices pilotes ont testé des actions concrètes.
- Une visite apprenante avec les responsables des services restauration sur le concept de "manège des saveurs" organisée à Ivry-sur-Seine, le 25 mars 2025.
- Une semaine de pesées organisée du 1er au décembre 2025 à laquelle ont participé 13 villes.

- Formations : Journées en partenariat avec le CNFPT pour sensibiliser les personnels des villes.
- Donations : Partenariat avec des associations, comme Excellents Excédents, pour redistribuer les surplus alimentaires au quotidien.

Dans le cadre du groupe de travail "Lutte contre le gaspillage alimentaire" avec les villes membres depuis 2022, un travail est mené ensemble pour adapter les portions

Diversification de l'offre végétarienne avec Cap Veggie

Entre octobre 2024 et avril 2025, Tables Communes a sollicité un accompagnement de 7 mois par Cap Veggie afin de renforcer et diversifier son offre de menus végétariens.

Deux sessions de formation ont permis aux équipes d'acquérir et de consolider plusieurs compétences : compréhension du cadre réglementaire des menus végétariens, identification et utilisation des protéines végétales, construction de menus équilibrés, amélioration de l'attractivité des plats végétariens, maîtrise des techniques culinaires adaptées, découverte et utilisation des épices, diversification des méthodes de production et développement du fait maison. Les équipes ont également été sensibilisées aux enjeux agricoles, environnementaux et de biodiversité, liés à la végétalisation de l'alimentation.

En complément, un module dédié aux achats durables a permis de renforcer les connaissances des équipes sur les filières végétariennes, les enjeux nutritionnels et écologiques, ainsi que sur l'identification de nouveaux produits et fournisseurs durables.

Douze nouvelles recettes végétariennes ont été développées et testées dans les cuisines de Tables Communes. Une majorité d'entre elles a déjà été intégrée aux menus, contribuant à enrichir l'offre proposée aux convives, à développer le fait maison et à renforcer les compétences des équipes en matière de cuisine végétarienne.

Gestion des déchets

La gestion des biodéchets est confiée à l'entreprise Tryon qui met en place une valorisation par méthanisation, ainsi 90,82 tonnes de biodéchets sont valorisés dans nos 2 cuisines centrales, représentant environ 6,5 tonnes de gaz naturel produites et permettant de fertiliser plus de 9 hectares en agriculture locale.

Animations pédagogiques

Le plaisir de manger et l'éducation au goût sont au cœur de l'élaboration des menus, car manger c'est aussi découvrir, goûter, expérimenter, c'est pourquoi les équipes de Tables Communes proposent des animations pour les jeunes convives.

En 2025, plus d'une centaine d'enfants ont participé aux animations :

22 janvier : 8 enfants de la ville de Fosses (équilibre alimentaire)

12 février : 13 enfants de la ville de Villeteuse (ADL Jules Vernes)

10 mars et le 7 avril : 2 ateliers sur temps scolaires avec des élèves de Pantin (école Diderot et

Cachin, 2 classes de CE2)

2 avril : 12 enfants de la ville de Romainville (découverte des 5 sens)

21 mai : 12 enfants de la ville de Tremblay-en-France (équilibre alimentaire)

18 juin : 10 enfants de la ville d'Ivry-sur-Seine (équilibre alimentaire)

30 avril : Visite du Conseil des enfants de Romainville

En 2025 5 ateliers cuisine/nutrition/découverte des aliments pour l' accueil de loisirs Langevin d'Ivry-sur-Seine.

Des ateliers cuisine durable et visite de la cuisine centrale de Bobigny ont été organisés. 39 enfants et 4 adultes des accueils de loisirs Jules Verne à Villetaneuse et Boissière et Jules Verne à Montreuil ont bénéficié de ces animations.

De la terre à l'assiette, un projet financé par l'Union Européenne



PROGRAMME
À DESTINATION
DES ÉCOLES.



En 2025, Tables Communes a reconduit le projet « De la terre à l'assiette » pour sensibiliser les enfants des villes membres à une alimentation saine, locale et durable, en lien avec les filières agricoles biologiques de leur territoire.

Ce projet prolonge le programme européen « Lait et Fruits à l'école », mis en place depuis 2022, qui permet d'introduire des produits de qualité (bio, AOP, IGP, Label Rouge) dans les menus.

Il prévoit aussi la distribution de fruits et laitages bio dans les menus scolaires (hors mercredis et vacances).

Pour ce projet, Tables Communes a reçu sur les deux années scolaire 2024-2025 et 2025-2026 un financement de plus de 300000 euros.



Pour revivre les moments clés du projet, quatre vidéos ont été créées et sont à retrouver sur la chaîne YouTube de Tables Communes.

Trois temps pédagogiques :

- Un atelier pour introduire les notions d'alimentation durable, locale et de saison ;
- Une visite de ferme ou d'atelier de transformation biologique (laiterie, fromagerie, légumerie) en Île-de-France.
- Un Atelier de cuisine durable à Tables Communes et visite la cuisine centrale.

Chaque ville a choisi un accueil de loisirs pour constituer un groupe d'une trentaine d'enfants.

En 2025, 14 accueils de loisirs ont bénéficié des deux ou trois journées d'animations : Guy Môquet (Saint-Maximin), Marcel Cachin (Bobigny), Couperin (Mitry-Mory), Langevin, Guy Môquet (Ivry-sur-Seine), Hessel & Louise Michel, Jules Verne, Boissière (Montreuil), La Garenne (Marly-la-Ville), Fraternité (Romainville), Louise Michel (Saint-Vaast-lès-Mello), Jules Verne (Villetaneuse), Brossolette (Tremblay-en-France), Robespierre (La Courneuve).

14 visites de fermes et d'ateliers de transformation ont été organisées en 2025 :

- Bergerie Nationale de Rambouillet - Bobigny, Tremblay-en-France
- Ferme les Pommés d'Abit : Mitry-Mory
- Légumerie Coopérative Biologique d'Île-de-France - Saint-Maximin
- Ferme les Grands Prés : Ivry-sur-Seine, Marly-la-Ville Romainville, Saint-Vaast-lès-Mello
- Ferme de la Haye : Montreuil

Au total en 2025, 332 enfants ont participé aux animations en accueil de loisirs, 314 enfants et 80 adultes ont assisté à des visites de ferme.

Objectifs :

- Augmenter la consommation de fruits, légumes et produits laitiers dans les restaurants scolaires ;
- Améliorer la connaissance des élèves bénéficiaires ;
- Sensibiliser les élèves à une alimentation saine, locale, durable, et à la saisonnalité, tout en leur faisant découvrir les différentes filières agricoles durables de leur région ;
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les assiettes des élèves.
- Apprendre et donner envie de cuisiner

En 2025, Tables Communes a remporté le prix de la Meilleure Animation / Action Convives aux Ze Awards de la Restauration Collective organisé par Zepros La Collective !



Menus à thème autour des contes

Pour l'année scolaire 2025-2026, Tables Communes a proposé des 8 menus à thème inspirés de l'univers des contes, afin de rendre le temps du repas plus ludique et immersif pour les enfants. Ces menus ont permis d'associer imaginaire et alimentation, en transformant la restauration scolaire en un moment de découverte et de convivialité. Pour l'occasion Tables Communes a fait appel au collectif d'artistes Murals pour réaliser les affiches illustrer les contes déclinés en coloriages. Les équipes du service nutrition-développement durable et communication ont organisé à chaque fois une animation déclinable dans tous les accueils de loisirs

- Cendrillon - 30 octobre - Tremblay-en-France
- Alice au pays des merveilles - 26 novembre - Mitry-Mory



Frutti & Veggi



mêlant jeux et dégustations.

Comme chaque année, Tables Communes a proposé aux villes qui le souhaitent de participer à la campagne automnale « Frutti & Veggi / Fraich'Force » d'Interfel. Cette opération propose des animations ludo-pédagogiques sur le temps de la pause méridienne afin de sensibiliser les enfants aux fruits et légumes frais. En 2025, 3 000 enfants de 6 à 10 ans, issus de plusieurs villes membres, ont participé à ces temps d'animation

Deux journées portes ouvertes

Les 7 et 14 juin, Tables Communes a ouvert ses portes aux convives des cuisines centrales d'Ivry-sur-Seine et Bobigny. De nombreux élus étaient présents notamment le président de Tables Communes, Philippe Bouyssou, mais aussi Mélanie Davaux, Michel Nung, Idir Madadi, Majid Amade ou encore Abdel Sadi, maire de Bobigny.

Ces rendez-vous étaient l'occasion pour les enfants et leurs parents de visiter les cuisines, de participer à des ateliers culinaires (notamment l'atelier mini cake) et de profiter de dégustations de recettes « maison ». Un atelier des 5 sens a aussi permis de découvrir de manière ludique les enjeux d'une restauration saine et de qualité.

Ces journées étaient également l'occasion de s'amuser grâce à des activités ludiques : fresque murale, atelier pochoir, jeux...

Création d'un jeu « Chaud Bouillon »



Pour cette occasion, le service communication et nutrition/développement durable ont créé un jeu en réalité augmentée appelé Chaud bouillon pour faire découvrir aux enfants l'équilibre alimentaire et visiter la cuisine de manière virtuelle et ludique.

Un rendez-vous festif dans une ambiance conviviale qui a marqué les esprits.

Webinaire " À table avec vous "

En 2025, Tables Communes a organisé le webinaire « La table avec vous », disponible en replay sur la chaîne Youtube.

Destiné aux parents, élus et acteurs intéressés par la restauration scolaire, il a permis d'ouvrir un temps d'échanges autour de la qualité des repas servis dans les cantines des communes adhérentes.

Ce webinaire a abordé plusieurs thématiques structurantes : les attentes nutritionnelles des enfants, les achats durables (bio, local et filières franciliennes), la qualité et la transparence alimentaire, ainsi que les actions éducatives menées dans le cadre du programme « De la terre à l'assiette » et le déploiement des contenants réemployables.

Il a réuni 3 intervenant-es engagés, apportant des regards complémentaires sur les enjeux de transformation de la restauration collective :

- Marie-Pierre Membrives, Association de l'Alimentation Durable, autrice de Mission cantines scolaires, qui partage sa vision de parent et de citoyenne engagée ;
- Pujos Lise, directrice du label Écocert en cuisine, qui valorise les engagements de Tables Communes pour le bio et le local ;
- Frédéric Frings, agriculteur de La Coopérative Bio d'Île-de-France, qui témoigne de l'impact local de nos achats durables.

2025 Cap sur le réemploi

Engagé depuis 2018 dans une démarche de recherche et d'innovation en faveur d'une restauration collective plus durable, Tables Communes poursuit sa transformation pour répondre aux objectifs des lois EGalim et AGEF.

Cette transition est le fruit d'un travail de long terme mené depuis 7 ans, au cours desquels Tables Communes s'est positionné comme un acteur moteur de la recherche et du développement autour du réemploi, notamment à travers sa participation au groupe Recolim, sa contribution à deux livres blancs Agores consacrés aux alternatives aux plastiques.

Après plusieurs années d'expérimentations menées à travers les projets Recolim, Tremplin et Semelog, l'année 2025 marque le passage à la phase opérationnelle.

Depuis 2023, Tables Communes a créé des postes d'agent-es dédié-es au réemploi, chargés d'accompagner les équipes des offices des 15 villes membres afin d'identifier les besoins d'adaptations techniques et de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de cette transition.

En 2025, ils ont accompagné les responsables des villes et les agents des offices pour aider à identifier les besoins nécessaires pour la bonne mise en place des contenants réemployables.

D'importants travaux d'adaptation des cuisines centrales ont été réalisés, avec l'installation progressive de cinq chaînes de conditionnement inox et la réorganisation des flux logistiques associés.

Les premiers déploiements de contenants réemployables ont débuté en novembre 2025 à Bobigny, Compans et à l'école Rosa Parks d'Ivry-sur-Seine, avant une généralisation à l'ensemble des villes adhérentes à partir de janvier 2026.

Cette transition, soutenue par la Région Île-de-France, l'ADEME et la Métropole du Grand Paris, positionne Tables Communes parmi les acteurs pionniers de la restauration collective sans plastique.

Aujourd'hui, cette phase opérationnelle marque une étape historique : celle du passage concret au réemploi et de la fin progressive du plastique à usage unique.

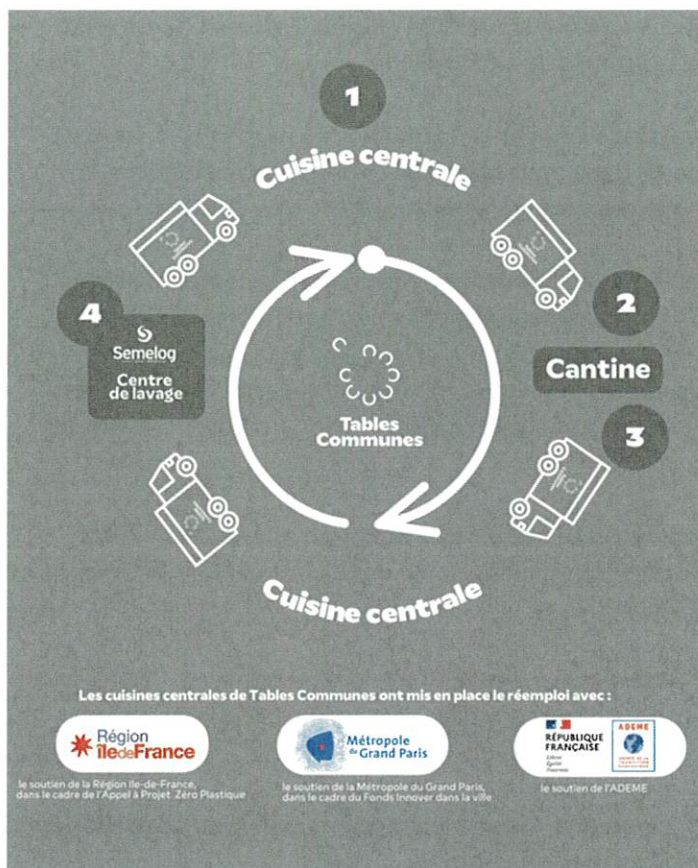
C'est une réussite collective porteuse d'espoir pour une restauration plus saine, plus durable et plus respectueuse de la santé des jeunes générations.



Voir la vidéo qui présente le nouveau circuit de contenants réemployables en inox mis en place par Tables Communes, du conditionnement des repas jusqu'à la récupération des bacs après service.

Tables Communes a édité un guide des nouvelles pratiques pour accompagner les agents dans les offices dans ce changement de pratique.





Cercle vertueux du réemploi

- 1** Les repas sont préparés dans les cuisines centrales de Tables Communes dans les contenants inox.
- 2** Ils sont livrés, réchauffés et servis dans les cantines des villes membres.
- 3** Les contenants inox sales sont récupérés par les chauffeurs lors de la livraison des repas.
- 4** Ils sont lavés à la laverie mutualisée.



Investissements pour l'adaptation des cuisines au réemploi

Tables Communes a engagé en 2025 l'adaptation de ses cuisines centrales pour intégrer le réemploi des contenants inox pour permettre :

- la création de flux séparés entre contenants propres (livrés dans le cadre d'un marché innovant par la Semelog) et contenants sales,
- l'adaptation des zones de conditionnement pour l'installation des lignes automatisées MECAPACK,
- la création d'espaces dédiés au stockage et à la collecte des bacs inox,
- l'optimisation des accès et circulations véhicules.

Les travaux ont été réalisés entre l'été et la fin 2025 et seront terminés en 2026, avec un phasage permettant la continuité de production.

Cinq lignes de conditionnement ont été installées :

- 2 lignes automatisées en production froide,
- 2 lignes automatisées avec robot en production chaude,
- 1 ligne manuelle complémentaire à Bobigny.

Lauréat d'appels à projets

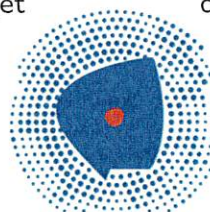
Tables Communes réponds depuis chaque année à des appels à projets, en 2025, nous avons été lauréat de celui de la Région Île-de-France qui promeut l'économie circulaire à travers son dispositif « zéro déchet ». La démarche : en finir avec le plastique dans la restauration collective, favoriser le réemploi et le recyclage.



Dans ce cadre, elle décerne des prix aux acteurs engagés dans des projets et, cette année encore, Tables Communes a été lauréat - avec le Syrec- sur le passage au réemploi dans leurs restaurants scolaires.

Sur un budget total de 4,2 millions d'euros, Tables Communes a ainsi reçu une subvention de 210 000 € en 2024 et 200 000 € en 2025 pour son projet de suppression des barquettes en inox.

Également, Tables Communes a demandé le soutien de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds Innover dans la ville, qui lui a accordé la euros.



**Métropole
du Grand Paris**

subvention de 200000

Synergies Communes

En 2023, **Tables Communes a créé Synergies Communes avec le Syrec**, un Groupement de Commandes Publiques pour favoriser des coopérations flexibles entre collectivités en restauration collective.

L'objectif principal est de mutualiser les achats afin de réaliser des économies d'échelle grâce à des volumes négociés plus importants. Synergies Communes vise aussi à structurer les filières françaises en anticipant les commandes groupées.

Plus largement, ce dispositif encourage la co-construction et la solidarité pour optimiser la gestion des deniers publics.

En 2025, Tables Communes a mis en place une plateforme personnalisée dédiée à ses membres, leur permettant d'accéder facilement à l'ensemble des documents contractuels des marchés en cours ainsi qu'aux coordonnées des fournisseurs titulaires. Cet outil renforce la transparence, facilite le partage d'informations et améliore le suivi des marchés par les collectivités adhérentes.

Plusieurs offres de services dédiées seront proposées dans le cadre de Synergies Communes



Synergies Communes
Groupement de commandes
publiques

Marchés publics :

- Lavage et mise à disposition de contenants réemployables (marché de 15 ans)
- Location de camions frigorifiques
- Marchés alimentaires
- Solutions de conditionnement pour assurer l'ergonomie du réemploi
- Marché petits matériels et équipements de cuisine (7 lots -1. petit et moyen matériel électrique, 2. petit et moyen matériel non électrique, 3. vaisselle, 4. four de remise en température, 5. armoire froide, 6. lave-vaisselle, 7. Jetable)

Ingénierie :

- Conseil en marchés publics
- Assistance à l'élaboration des menus et à la gestion des achats et des stocks. Mise à disposition d'un gestionnaire des achats et d'une diététicienne à mi-temps
- Formations
- Accompagnement à l'élaboration d'un plan de Maîtrise Sanitaire
- Accompagnement travaux de cuisine (Maîtrise d'ouvrage)

Membres de Synergies Communes

Liste des collectivités adhérentes 2024 : Bagnolet, Coclico, Conseil départemental 93, Nanterre, Saint-Denis, Siplarc.

Liste collectivités ayant adhéré en 2025 : Bobigny, Ermont, Ivry-sur-Seine, Mitry-Mory, Marly-la-Ville, Montreuil, Pantin, Romainville, Sivom Stains-Saint-Denis, Tremblay-en-France et Villetaneuse

Tremplin : un groupement de commande pour accélérer le réemploi

Afin de répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux liés à la sortie du plastique à usage unique, Tables Communes a cofondé en 2021, avec le Syrec, le groupement de commandes Tremplin.

Tremplin rassemble aujourd'hui 18 cuisines centrales appartenant à 6 villes, 1 département et 4 EPCI, au service de 70 communes. Ensemble, elles produisent plus de 319 000 repas par jour, soit plus de 50 millions de repas par an. Ce groupement permet de mutualiser les achats, de développer des solutions innovantes de réemploi et de sécuriser les investissements nécessaires à la transition.

Entre 2024 et 2025, près de 28 millions d'euros ont été consacrés à l'acquisition de contenants réemployables et d'équipements associés. Depuis 2025, les premières cuisines remplacent progressivement les contenants plastiques par des contenants inox intégrés à des chaînes logistiques automatisées et traçables.

En 2025, Tremplin a obtenu une subvention de 52502 euros de l'ADEME pour l'aide sur le réemploi en cuisine centrale pour la réalisation d'études, d'expérimentations et d'innovation

Trophée de la commande publique

Dans le cadre du Salon des maires organisé à Paris, au mois de novembre 2025, avait lieu la remise des prix de la 18ème édition des Trophées de la commande publique. Tables Communes, via son groupement de commandes, Tremplin, a reçu le Prix spécial du jury. A travers ce prix c'est tout le travail engagé depuis 2018, pour la sortie du plastique qui a été récompensé.

Chiffres clés - Tremplin

- 18 cuisines centrales engagées
- 70 communes desservies
- 319 000 repas/jour produits
- +50 millions de repas/an
- 28 M€ investis (2024-2025)

Membres de Tremplin

- Tables Communes
- Syrec
- Sivu Bordeaux-Mérignac
- le Sivu des 4 Fourchettes SEMELOG
- Nantes
- Rennes
- Toulouse
- Tours
- Le Mans



- Grenoble
- Département du 93

La SEMELOG : notre laverie mutualisée

Créée en 2022 par Tables Communes et le Syrec, la Semelog constitue le maillon industriel indispensable au développement du réemploi.

Implantée à Villeneuve-la-Garenne, cette laverie mutualisée innovante est devenue opérationnelle en janvier 2026 après une année 2025 consacrée à l'installation des équipements et à la préparation de son démarrage.

Dotée de neuf tunnels de lavage automatisés, elle dispose d'une capacité de traitement équivalente à 160 000 repas par jour.

Cette infrastructure permet d'assurer une boucle de réemploi performante tout en réduisant significativement les déchets d'emballages alimentaires et les émissions de gaz à effet de serre, avec un gain estimé entre 1 125 et 2 250 tonnes de CO₂ par an.

« Chaque jour, la Semelog lavera 40 000 contenants inox. Mis bout à bout, cela représente près de 13 km — l'équivalent d'un tiers du périphérique parisien de plastique jetable évité quotidiennement » Gilbert Branchet, directeur de la Semelog.

Au-delà de ses performances techniques, la Semelog illustre l'ambition collective de construire une filière industrielle de réemploi durable, au service d'une alimentation plus responsable.

Chiffres clés - Semelog

- 26 collectivités engagées des départements du 92, 93, 94, 95, 77, 60 soit un bassin de vie de 2 millions d'habitants
- 160 000 repas par jour servis en inox
- 120 000 pièces lavées/jour dont 40 000 contenants et 40 000 couvercles
- 9 tunnels de lavage et 22 robots
- 450 tonnes de plastique évitées/an
- 35 M€ d'investissement
- 70 emplois créés dont 60 en insertion

- 1 site francilien de 5000m²



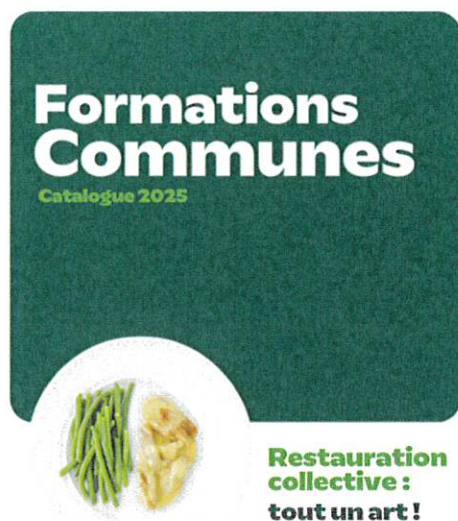
Formations Communes

En 2025, Tables Communes a organisé 14 sessions de formation, représentant 21 journées de formation au total. Huit villes membres y ont participé, avec une moyenne de 15 agent-es par session.

Trois ans après le lancement du catalogue *Formations Communes*, les collectivités adhérentes mobilisent régulièrement ce dispositif pour accompagner la montée en compétences de leurs agent-es sur les thématiques liées à la restauration collective. Les modules proposés sont définis en fonction des besoins exprimés et des thématiques les plus plébiscitées par les villes membres, afin de garantir une offre de formation au plus près des attentes du terrain.

- L'hygiène alimentaire en restauration collective
 - 3 sessions : Hygiène alimentaire, présentation des plats et accompagnement des convives pendant la pause méridienne
- L'alimentation des enfants et l'offre de repas
 - 2 sessions : Le développement du goût chez l'enfant
 - 1 session : Les recettes végétariennes
- L'environnement, l'accueil et l'accompagnement des enfants
 - 1 session : Qualité de l'accueil et accompagnement éducatif pendant la pause méridienne
 - 1 session : Méthodologie de projet : construction des projets éducatifs autour de la pause méridienne
 - 1 session : Éducation à l'alimentation et à l'agriculture durables : animer des ateliers de la fourche à la fourchette pendant et en dehors des repas
- Vers une alimentation saine et durable
 - 1 session : Le gaspillage alimentaire
 - 1 session : Les additifs et les aliments ultra transformés
 - 1 session : Les enjeux d'une alimentation saine et durable
- Prévention des risques liés à l'activité

- 2 sessions : Prévention des risques liés à la transition vers le réemploi



Alimentons la solidarité

Excellents excédents



En 2025, le partenariat entre Tables Communes et l'association Excellents Excédents engagé depuis de nombreuses années, a permis de donner une seconde vie à plus de 11,5 tonnes de denrées alimentaires. Grâce aux collectes quotidiennes dans nos deux cuisines, plus de 80 250 portions ont été cuisinées et redistribuées via des associations d'aide alimentaire et des cantines solidaires.

Cette démarche a eu un double impact : lutter concrètement contre le gaspillage alimentaire et réduire l'empreinte carbone. En effet, les 11,5 tonnes de denrées sauvées de la poubelle représentent l'équivalent de 51,6 tonnes d'équivalent CO₂ évitées.

Téléthon

Tables Communes s'est mobilisé pour l'édition 2025 du Téléthon à travers une opération solidaire à Aubervilliers organisée par l'association Le rêve étoilé d'Alban qui organisait un tournoi de football en salle pour des enfants de 8 et 9 ans.



Tables Communes a soutenu l'événement en offrant un goûter aux jeunes joueurs, agrémenté de quelques surprises pour prolonger la fête.

Cuisine Mode d'emploi

Dans le cadre de son engagement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle dans les métiers de la restauration, Tables Communes s'est associée à la démarche portée par Cuisine Mode d'Emploi(s). Aux côtés des établissements partenaires et de son fondateur Thierry Marx, une convention a été signée afin de sécuriser et relancer l'activité des écoles de formation et de soutenir le développement de nouveaux parcours qualifiants. Ce dispositif contribue à répondre aux besoins de recrutement du secteur tout en favorisant l'accès à l'emploi de publics éloignés, grâce à des formations courtes et professionnalisantes dans les métiers de la cuisine, de la boulangerie et du service en restauration.



Les agent·es au cœur de Tables Communes

Structure des effectifs

En 2025, Tables Communes comptait 185 agent·es, dont 3 postes non permanent et dans le cadre du plan pluriannuel de résorption de la précarité mis en œuvre par Tables Communes, 7 agents ont été titularisés en qualité de stagiaires et 2 agents ont bénéficié d'un contrat à durée indéterminée (hors Union européenne).

Répartitions

par catégorie :

- Catégorie A : 24 agent·es
- Catégorie B : 15 agent·es
- Catégorie C : 146 agent·es

par filière :

- Technique : 151 agent·es
- Administrative : 31 agent·es
- Médico-sociale : 3 agent·e

selon le statut :

- Fonctionnaires titulaires : 123
- Contractuel·les : 62

Concours et accompagnement des parcours professionnels

En 2025, le service des ressources humaines a renforcé sa communication interne afin de soutenir les évolutions de carrière et de redonner une dynamique aux parcours professionnels.

14 agent·es ont bénéficié de la promotion interne d'agent·e de maîtrise et d'attaché.

Accueil de stagiaires

Tables Communes a poursuivi son engagement en faveur de la transmission des savoirs et de l'ouverture aux jeunes en formation, en accueillant cette année :

- 6 stagiaires de 3e
- 4 stagiaires de seconde
- 15 stagiaires en Bac Pro

Formation

Les agent-es de Tables Communes sont fortement impliqués-es dans les Formations Communes proposées, et bénéficient également de formations internes organisées sur mesure. En 2025, 18 journées de formations ont été organisées :

- 4 sessions d'habilitation électrique
- 2 recyclages SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- 2 formations "Gestes de premiers secours" et "manipulation d'extincteurs"
- 4 formations spécifiques en lien avec les ressources humaines

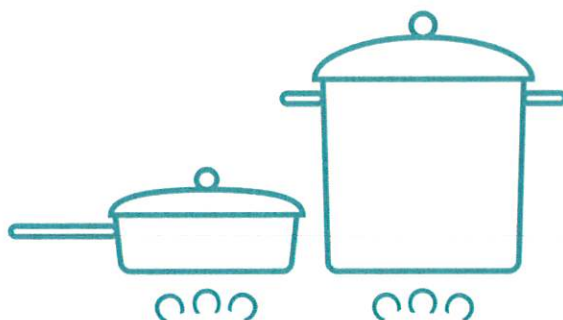
Afin de réduire les inégalités d'accès à la formation, un plan de rattrapage, initié en 2023, s'est poursuivi en 2024 et 2025. Grâce à ce dispositif, plus de 50 agent-es ont pu suivre des formations dispensées par le CNFPT, amorçant une montée en compétence progressive et durable.

Découvrez en images ceux qui
préparent l'assiette
de vos enfants.

Scannez le Cœur code



Chaque jour, les agents de Tables Communes mettent
le cœur à l'ouvrage pour cuisiner des repas sains,
équilibrés et de saison pour les enfants.



Bilan financier

Le budget 2025 de Tables Communes a été construit dans un contexte de profonde transformation structurelle, marqué par trois grandes priorités : la transition vers le réemploi des contenants alimentaires en application de la loi EGalim, l'intégration de nouvelles villes et le développement de Synergies communes. C'est dans ce cadre exigeant que le budget a été conduit, en préservant nos valeurs fondamentales : qualité, plus de 75 % des plats cuisinés par nos équipes, équilibre alimentaire et maîtrise de la sécurité alimentaire.

Dans un environnement inflationniste, le plan d'économie structurelle continue de se poursuivre autour d'un sourcing alimentaire varié, qualitatif et du maintien du service à 2 repas à 4 composantes et 2 repas végétariens par semaine dans les restaurants scolaires. Avec les nouvelles prestations facultatives, il a été développé une analyse fine des coûts et une simplification de la grille de points tarifaires

Les recettes de fonctionnement

Toutes villes confondues et avec les tarifs 2025, les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à **39,174 M€**, dépassant le budget de **38,809 M€**, soit un écart favorable de **365 k€**. Ces recettes provenant des repas livrés et sont budgétées selon leur nature contractuelle : au chapitre 74 (dotations et participations) pour les contributions directes des communes membres, et au chapitre 70 (ventes de services) pour les villes liées par des conventions spécifiques comme Pantin.

Chapitre / Poste de recettes	Réalisé 2025
Chap. 74 — Dotations et participations	31,021 M€
dont participations communes membres (74748)	30,433 M€
dont participations FranceAgrimer (74718)	534 k€
Chap. 70 — Ventes de services (Pantin, Montreuil, SYREC...)	7,656 M€
Chap. 013 — Atténuations de charges	65,5 k€
Chap. 75 — Autres produits de gestion courante	420,9 k€
Chap. 76/77 — Produits financiers et spécifiques	10,8 k€
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	39,174 M€

Les recettes ont dépassé les prévisions de 365 k€, grâce aux prestations pour le SYREC sur 9 mois et l'intégration de Bagnolet en fin de second semestre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fabrication et de livraison de repas couvrent la part alimentaire mais également tous les matériaux et matériels nécessaires à la cuisson, les emballages, la conservation et le transport. Environ **90 % du budget** est affecté directement à la mission de restauration publique. Les achats sont négociés dans des marchés publics régulièrement remis en concurrence.

Chapitre / Poste de dépenses	Réalisé 2025
Chap. 011 — Charges à caractère général	23,360 M€
dont alimentation (60623)	18,867 M€
dont énergie / électricité (60612)	451 k€
dont maintenance et entretien (615xx)	614 k€
Chap. 012 — Charges de personnel	10,618 M€
Chap. 65,67 — Autres charges de gestion courante	698,8 k€
Chap. 66 — Charges financières (intérêts d'emprunts)	91,5 k€
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	35,633 M€

L'alimentation représente le premier poste de dépenses avec **18,867 M€**, soit 53 % des charges à caractère général.

Les premières prestations dans le cadre du marché signé avec la SEMELOG (location, lavage et mise à disposition de contenants inox réemployables) ont été enregistrées en 2025, marquant le début effectif de la transition vers le réemploi des contenants alimentaires conformément à la loi EGalim.

Résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un excédent de **8,521 M€** (recettes 39,174 M€ — dépenses 35,634 M€ y compris les résultats reportés 2024 de 4.9 M€), il est en progression par rapport aux exercices précédents car il est prévu pour préfinancer les travaux à venir.

Cet excédent permet d'assurer le financement d'une part significative des dépenses d'investissement sans recours supplémentaire à l'emprunt.

Dépenses d'investissement

L'exercice 2025 a été marqué par un programme d'investissement important, directement lié à la transition vers le réemploi. Les dépenses réelles d'investissement mandatées s'élèvent à **6,655 M€**, dont **4 M€ d'avance en compte courant associé à la SEMELOG** (compte 2748 — immobilisations financières), 602 k€ de charges de la dette et **2,041 M€ de dépenses d'équipement**, qui se répartissent :

- **À Bobigny** : rénovation de la chaufferie, rénovation de la zone de production (résine de sol et siphons, menuiseries intérieures et extérieures, travaux électricité courants faibles, 989 k€) pour l'adaptation aux contenants inox.

- **À Ivry-sur-Seine** : raccordement au réseau de chauffage urbain CPCU 221 k€, travaux d'adaptation pour le réemploi, 196 k€.

- **Équipements transversaux** : matériel informatique, téléphonie, mobilier, application de réalité augmentée, plateforme numérique Synergies Communes.

Un total de **3,549 M€ de restes à réaliser** en dépenses d'investissement est aussi reporté sur 2026, correspondant principalement aux chantiers en cours sur les deux sites.

74 % des dépenses d'investissement mandatées sont cotées favorables à la transition écologique (axes lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité), témoignant de l'engagement structurel de Tables Communes dans sa trajectoire éco-responsable.

Les recettes d'investissement et la dette s'élève avant intégration de l'épargne brute et des résultats reportés à 1.0 M€.

Pour permettre de financer les chantiers futurs, l'encours de dette au 31 décembre 2025 poursuit la trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs exercices et s'établit à **2,485 M€** (4,1 M€ en 2022, 3,8 M€ en 2023, 3,087 M€ en 2024). La capacité de désendettement reste **inférieure à 1 an**.

Prêts restant dûs au 31 décembre 2025	Capital restant dû	Type de taux
Caisse d'Épargne	346 267 €	Livret A
ARKEA	589 333 €	Livret A
Caisse Française de Financement Local	442 500 €	Fixe / 2,86 %
La Banque Postale	109 375 €	Fixe / 0,51 %
Caisse Française de Financement Local	338 044 €	Fixe / 0,45 %
Caisse Française de Financement Local	408 333 €	Variable / Euribor 3M
Caisse Française de Financement Local	251 183 €	Fixe/5,9 %
TOTAL	2 485 036 €	

L'annuité 2025 s'est élevée à **695 k€ de capital** et **92 k€ d'intérêts**. L'intégralité du portefeuille est classée en **catégorie A-1** selon la classification Gissler, correspondant aux emprunts à structure simple et sans risque, indexés exclusivement sur des taux de la zone euro. Aucun produit structuré n'est présent dans le portefeuille.

Par ailleurs, une ligne de trésorerie de **4 M€ a été souscrite auprès d'ARKEA en juin 2025** pour financer l'avance en compte courant consentie à la SEMELOG dans le cadre de la mise en place de la laverie mutualisée centralisée. Cet emprunt est comptabilisé en immobilisations financières.

Dans les autres recettes 2025, il y a **2,366 M€ d'excédents de fonctionnement antérieurs** (compte 1068) qui a été affectée en section d'investissement pour contribuer au financement du programme d'équipement.

Synthèse

Malgré un contexte de transition structurelle inédit (adaptation au réemploi, programme d'investissement important sur les deux cuisines, portage du financement de la SEMELOG)

l'exercice 2025 confirme la solidité financière de Tables Communes. La section de fonctionnement dégage un **excédent de 8,521 M€**, la dette poursuit sa trajectoire de désendettement.

Nos instances

Carte du périmètre 2025



Le Comité Syndical de Tables Communes est composé des élus des villes membres, qui prennent les grandes orientations de l'établissement public : finances, politique d'approvisionnement, ressources humaines, investissements, et projets de développement.

Bureau syndical



Philippe BOUYSSOU

Président et délégué aux finances

Maire d'Ivry-sur-Seine



Mélanie DAVAUX

Première Vice-présidente déléguée aux ressources humaines et au dialogue social

Elue à La Courneuve



François DECHY

Deuxième Vice-président délégué à l'innovation et l'expérimentation

Maire de Romainville



Majide AMMAD

Troisième Vice-président délégué au gaspillage alimentaire et de la communication

Elu à Villetaneuse



Philippe BRUSCOLINI

Quatrième Vice-président délégué au développement du patrimoine/ingénierie technique

Elu à Tremblay-en-France



Michel NUNG

Cinquième Vice-président délégué à la qualité et de la diversité alimentaire

Elu à Fosses



Idir MADADI

Sixième Vice-président délégué à la commande publique

Elu à Bobigny



Mireille ALPHONSE

Septième Vice-présidente déléguée à la restauration éco-responsable et à la démocratie alimentaire

Elue à Montreuil

Comité syndical

Communes membres
Bobigny (création du Siresco en 1993) Titulaires : Idir Madadi, Christine Favé, Sonia Airouche Suppléants : Gildas Johnson, Houria Guendouzi, Nordine Errouihi
Mitry-Mory (adhésion en 1999) Titulaires : Guy Daragon, Mohamed Kachour Suppléants : Florence Audonnet, Farid Djabali
La Courneuve (adhésion en 1999) Titulaires : Corinne Cadays-Delhome, Mélanie Davaux, Oumarou Doucouré Suppléants : Danièle Dolhandre, Medhi Hafsi, Sonia Tendron
Fosses (adhésion en 2000) Titulaires : Michel Nung, Gildo Vieira Suppléants : Tania Kitic, Consuelo Nascimento

Ivry-sur-Seine (adhésion en 2001) Titulaires : Philippe Bouyssou, Kheira Freih-Bengabou, Mehrez Mraidi, Ghais Ourabah-Bertout Suppléants : Fabienne Oudart, Karim Mastouri, Medhi Mokrani, Walid Badi
Romainville (adhésion en 2002) Titulaires : François Dechy, Stéphane Dupré, Elodie Girardet Suppléants : Elodie Casanova, , Marc Elfassy, Pilar Serra
Marly-la-Ville (adhésion en 2003) Titulaires : Sylvie Jalibert, Fabienne Gely Suppléantes : Charline Varlet, Sandra Bolosier
Tremblay-en-France (adhésion en 2003) Titulaires : Nicole Duboé, Philippe Bruscolini, Aline Pineau Suppléants : Estelle Davoust, Catherine Letellier, Julien Turbian
Villetaneuse (adhésion en 2011) Titulaires : Majide Ammad, Natacha Martinis Suppléantes : Yasmina Essom, Fathia Belguesmia
Compans (adhésion en 2013) Titulaire : Evelyne Wegel Suppléant : Joël Marion
Saint-Maximin (adhésion en 2017) Titulaire : Daniel Derniame, Suppléant : Michel Roger,
Cramoisy (adhésion en 2017) Titulaire : Raymond Gallieue, Suppléante: Jessica Bauduin
Saint-Vaast-les-Mello (adhésion en 2017) Titulaire : Maryline Vivier, Suppléant : Kevin Cleroy
Montreuil (adhésion en 2024) Titulaires : Mireille Alphonse, Dominique Attia, Michelle Bonneau, Florian Vigneron, Richard Galera Suppléants : Anne Ternisien, Danièle Créachcadec, Gaylord Le Chequer, Luc Di Gallo, Muriel Bensaid

Les membres de la Commission d'appel d'offres :

Les titulaires

- Majide AMMAD - Villetaneuse
- Mélanie DAVAUX - La Courneuve
- Michel NUNG - Fosses
- Philippe BRUSCOLINI, Tremblay-en-France
- François DECHY, Romainville

Les suppléants

- Guy DARAGON - Mitry-Mory
- Fabienne GELY - Marly-la-Ville
- Corinne CADAYS-DELHOMME, La Courneuve
- Christine FAVE, Bobigny
- Eveline WEGEL, Compans

Les élus délégués pour le Syndicat mixte des systèmes d'information :

- Élu titulaire - Majide AMMAD, Villetaneuse
- Élu suppléant - Idir MADADI, Bobigny

Annexes

Délibérations

Comité syndical du 4 mars 2025

- Plan de développement des compétences des agents de Tables Communes
- Mandat donné au CIG de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Fixation des ajustements 2025 des contributions de l'année 2024
- Fixation du montant de la cotisation syndicale 2025
- Décision Modificative n°1 - exercice 2025
- Avenant n°3 à la Convention Constitutive du groupement de commandes Tremplin

Comité syndical du 5 mai 2025

- Compléments à la Délibération n°2024-07 du 23 janvier 2024, modifiée, relative aux délégations attribuées au Président de Tables Communes par le Comité Syndical
- Unité de production liquides et semi-liquides bio en circuit court - Création d'une SEML
- Création d'une offre de services au Groupement de commandes dénommé « Synergies Communes ».
- Modification de l'organigramme
- Modification du tableau des emplois permanents de Tables Communes
- Création de quinze emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité - Article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique-.
- Congé de maladie ordinaire : maintien du traitement et du régime indemnitaire durant les 3 premiers mois.
- Approbation de la Convention d'avance en Compte Courant d'Associés, au profit de la SEML Semelog
- Décision Modificative n°2 - exercice 2025

Comité syndical du 24 juin 2025

- Rapport d'Activité de l'année 2024
- Avenant n°3 à la Convention Constitutive du groupement de commandes Tremplin.
- Désignation des deux administrateurs au sein de la SEML « Terre & Bocal »
- Modification de l'organigramme
- Modification du tableau des emplois permanents de Tables Communes
- Actualisation du Règlement Intérieur applicable au personnel de Tables Communes
- Mise à jour des plafonds du RIFSEEP pour la filière technique - Catégories A et B
- Mise à jour des modalités d'application du télétravail à Tables Communes

- Constat de concordance du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2024
- Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Complément à la délibération n°2024-136 du 10 décembre 2024 relative à la « fixation des points unitaires par typologie de prestation de l'exercice 2025 », concernant les « goûters avec un composant supplémentaire »

Comité syndical du 12 novembre 2025

- Convention constitutive d'une entente dans la mise en œuvre des services publics de la restauration collective entre la Commune de Bagnolet et Tables Communes
- Désignation d'un(e) troisième administrateur(trice) au sein du Conseil d'Administration de la SEML « TERRE et BOCAL ».
- Retrait de la Délibération du Comité Syndical du 5 mai 2025 « n°2025-51, portant maintien du traitement et du Régime indemnitaire des congés maladie ordinaire durant les trois premiers mois »
- Signature d'une convention pluriannuelle pour la mise en œuvre d'actions en intra et/ou union avec la délégation d'Ile-de-France du CNFPT
- Rapport d'OrientatIon budgétaire pour 2026.
- Modalités de facturation aux adhérents des pertes et détériorations des contenants réemployables.

Comité syndical du 9 décembre 2025

- Actualisation du dispositif des astreintes – Ajout des astreintes de nuit
- Modification de l'organigramme
- Actualisation du Tableau des emplois de Tables Communes
- Adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne.
- Convention-cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France
- Adhésion au Contrat groupe d'Assurance des risques statutaires du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne
- Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 valant DM n°3
- Inscription budgétaire provisoire de la contribution 2025 de la ville de La Courneuve et modalités de régularisation ultérieure
- Régularisation de l'ajustement de la contribution d'Ivry-sur-Seine de l'année 2024
- Budget Primitif de l'exercice 2026
- Fixation du nombre de points unitaires par typologie de prestation – exercice 2026
- Fixation des contributions des villes adhérentes pour l'année 2026
- Fixation du montant de la cotisation syndicale 2026

Direction des Finances

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Point n°2

Délibération :
DEL-N°2026-69

Objet : Cession d'une ligne de conditionnement devenue sans emploi à la société MECAPACK.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	19
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSI Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana,

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;
VU l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;
VU le passage au réemploi engagé pour les cuisines centrales de "Tables Communes" ;

VU l'offre de rachat formulée par la société MECAPACK en date du 1^{er} octobre 2025 pour la ligne de conditionnement polypropylène O2 2000 n° O08315 ;

CONSIDÉRANT que ce matériel est devenu inutile aux besoins du service et qu'il convient de procéder à son aliénation afin d'en valoriser la valeur résiduelle ;

CONSIDÉRANT que le prix de 10 000 € proposé est conforme à la valeur estimée du bien sur le marché de l'occasion ;

Après en avoir délibéré :

à l'Unanimité par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

ARTICLE 1 : **DECIDE** la réforme et la cession de la ligne de conditionnement polypropylène O2 2000 n° O08315.

ARTICLE 2 : **ACCEPTE** l'offre de rachat de la société MECAPACK pour un montant global et forfaitaire de 10 000 €.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : **PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée au Chef du Service de Gestion Comptable de BOBIGNY, à la Société MECAPACK, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026
publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction des Finances

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Point n°3

Délibération :
DEL-N°2026-70

Objet : Indemnité de responsabilité pour le régisseur d'avances.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	19
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSI Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana,

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu l'instruction codificatrice du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,
Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré :
à l'Unanimité par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Article 1 : Instauration de l'indemnité de manquement des fonds pour le régisseur d'avance :

ACCEPTE d'instituer l'indemnité de responsabilité pour le régisseur d'avances.
Sont établis les montants suivants, conformément au barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances)	Montant de cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle
De 7 601 € à 12 200 €	1 220 €	160 €

En cas de modification réglementaire, les montants versés seront ceux fixés par le nouvel arrêté ministériel.

Article 2 : Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Article 3 : Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 4 : Ediction d'un arrêté individuel :

L'attribution de l'indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel.

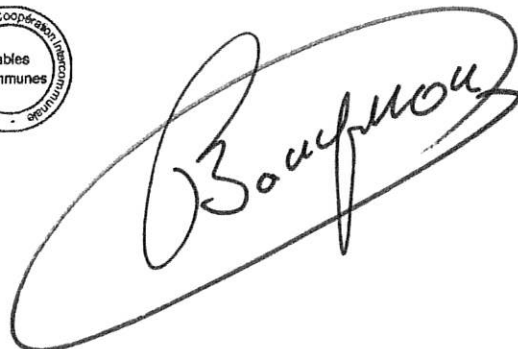
Article 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée au Chef du Service de Gestion Comptable de BOBIGNY, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG



Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026.
Publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY

COMITE SYNDICAL

Séance du 16 juin 2026

Direction des Finances

Point n° 4

Délibération :

DEL – 2026-71

Objet : Constat de concordance du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2025.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	19
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSE Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana,

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable « M57 »,

Vu le Budget Primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits concernant l'exercice 2025,

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2025 transmis par le comptable public,

Après en avoir délibéré :
à l'Unanimité par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

ARTICLE 1 : **Constate** la concordance d'écritures entre le compte de gestion 2025 du comptable public et le Compte Administratif 2025 de l'ordonnateur.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise, ainsi que les documents qui y sont annexés, à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée au Chef du Service de Gestion Comptable de BOBIGNY, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG



Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026
Publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



République Française

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

Direction des finances

Point n°4

COMITE SYNDICAL Séance du 16 juin 2026

Délibération :
DEL - 2026 – 72

Objet : Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2025.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	23

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSI Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe (qui s'est retiré au moment du vote du Compte Administratif), BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana,

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable « M57 »,
Vu le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits concernant l'exercice 2025,
Vu le Compte Administratif joint à la présente délibération,
Considérant que le Président du Syndicat s'est retiré au moment du vote,
Après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

ARTICLE 1 : Désigne Monsieur MADADI Idir pour assurer la présidence de la séance pour le point relatif au vote du Compte Administratif 2025 ;

ARTICLE 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2025, tel que présenté et arrête les comptes selon les chiffres en annexe :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	35 633 537,12	G	39 174 244,96
	Section d'investissement	B	6 655 071,11	H	3 401 991,42
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 4 980 677,44
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 1 717 100,43	J	(si excédent) 0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	44 005 708,66	= G + H + I + J	47 556 913,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 549 428,70	L	4 210 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	3 549 428,70	= K + L	4 210 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	35 633 537,12	= G + I + K	44 154 922,40
	Section d'investissement	= B + D + F	11 921 600,24	= H + J + L	7 611 991,42
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	47 555 137,36	= G + H + I + J + K + L	51 766 913,82

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise, ainsi que les documents qui y sont annexés, à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, pour contrôle de légalité. Ampliation sera communiquée au Chef du service de gestion comptable de Bobigny, aux maires des communes adhérentes du syndicat, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU





ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le :24...JUN 2026

Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026

Publié le : ...24...JUN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

République Française

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

Accusé de réception en préfecture
093-259300325-20260616-2026-73-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Direction des Finances

Point n° 4

COMITE SYNDICAL

Séance du 16 juin 2026

Délibération :

DEL - 2026-73

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	23

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSE Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégué(e)s suppléant(e)s-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana, SODHI-KAUR Anmol.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable « M57 »,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2025 adopté par délibération ce jour,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2025,

Fonctionnement		2025
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1		7 346 474,29
Part du résultat de fonctionnement N-1 affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au titre de N-1 (C/1068 au BP de N) vote DM de décembre 2022		2 365 796,85
= Résultat de fonctionnement N-1 reporté (ligne 002 du CA)		4 980 677,44
- Dépenses de fonctionnement N		35 633 537,12
+ Recettes de fonctionnement N		39 174 244,96
= Résultat de fonctionnement N		3 540 707,84
Résultat cumulé de N à affecter au BP de N+1 (X)		8 521 385,28

Investissement		
Solde d'exécution N-1 reporté (ligne 001 du CA)		-1 717 100,43
- Dépenses d'investissement N		6 655 071,11
+ Recettes d'investissement N hors 1068		1 036 194,57
+ Affectation 1068 au BP de N		2 365 796,85
= Solde d'exécution de l'exercice N		-3 253 079,69
Solde d'exécution cumulé de l'exercice N		-4 970 180,12
- total reports N sur N+1 en dépense		3 549 428,70
+ total reports N sur N+1 en recette		4 210 000,00
= Solde des restes à réaliser d'investissement sur N+1		660 571,30
Besoin / Excédent de financement d'investissement en N+1		-4 309 608,82

VENTILATION DU RESULTAT CUMULE de N en N+1		
Affectation en réserves R1068 en investissement (couverture du besoin de financement et/ou de D nouvelles)		4 309 608,82
Report en fonctionnement R002 après affectation éventuelle en investissement		4 211 776,46
Report en investissement D001		-4 970 180,12
Si (X) est négatif => DEFICIT REPORTE D002		0,00

Après avoir délibéré de l'affectation du résultat de l'exercice 2025,
à l'Unanimité, avec 23 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention,

Article 1 : **DECIDE** d'inscrire en recettes d'investissement, compte R1068, 4 309 608,82 € de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025.

Article 2 : **DECIDE** d'inscrire en recettes de fonctionnement, compte R 002, le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025, soit 4 211 776,46 €.

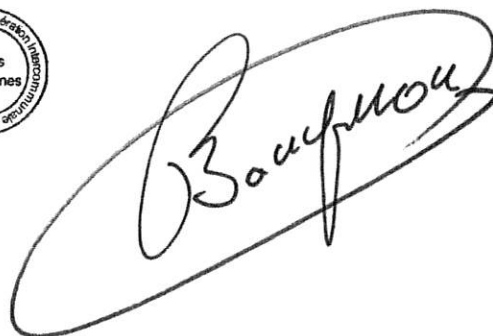
Article 3 : La présente délibération sera transmise, ainsi que les documents qui y sont annexés, à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, pour contrôle de légalité. Ampliation sera communiquée aux Maires des villes adhérentes, ainsi qu'au chef du service de gestion comptable de Bobigny, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG



Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**

Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026

publié le : ...**24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

République Française

Etablissement Public de Coopération Intercommunale
TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

Direction des Finances

Point n°4

Délibération :
DEL - 2026-74

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Objet : Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 valant Décision Modificative n°2.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	23

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSI Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégués suppléants-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana, SODHI-KAUR Anmol.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications pouvant être apportées au budget,

Vu l'instruction comptable « M57 »,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026, adopté par le Comité Syndical du 9 décembre 2025,

Vu les résultats constatés au Compte Administratif de l'exercice 2025, adopté par le Comité Syndical ce jour,

Vu la décision d'affectation du résultat, adoptée par le Comité Syndical de ce jour,
Vu la décision modificative n°1, adoptée le 10 février 2026,
Vu l'état des reports,
Vu l'exécution budgétaire de l'exercice en cours,
Après avoir pris connaissance du projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,
à Unanimité, soit 23 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 abstention,

Article 1 : **ADOpte** le budget supplémentaire tel que proposé par Monsieur le Président pour l'exercice 2026.

Article 2 : **ARRÊTE** en recettes et en dépenses la section d'investissement à la somme de 8 519 608.82 €.

Article 3 : **ARRÊTE** de façon équilibrée en recettes et en dépenses la section de fonctionnement à la somme de 4 211 776.46€.

Article 4 : **ARRÊTE** en recettes et en dépenses la balance générale pour l'ensemble des deux sections, à la somme globale de 12 731 385.28 €.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée au Chef du service de gestion comptable de Bobigny, aux Maires des communes adhérentes, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article 2131-1 du CGCT et publiée au registre des actes administratifs de TABLES COMMUNES.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**

Transmis à la Préfecture le : 22 juin 2026

publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction des Affaires Juridiques

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Point n°5

Délibération :
DEL-N°2026-75

Objet : Adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à la compétence optionnelle de « restauration administrative ».

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	23

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSE Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégués suppléants-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana, SODHI-KAUR Anmol.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5210-1, L5111-11, L5212-6 et suivants,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 18 avril 2002, autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective SIRESCO (devenu Tables Communes),

VU l'arrêté inter-préfectoral n°09-1082 du 22 avril 2009 relatif à la modification des Statuts du SIRESCO,

VU la délibération n°2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification de ses statuts et notamment son changement de dénomination pour « Tables Communes »,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2023-4075 du 21 décembre 2023, relatif à la modification des Statuts du SIRESCO,

Vu la délibération de la Commune d'Ivry-sur-Seine, en date du 19 octobre 2023, approuvant les statuts modifiés du SIRESCO et rappelant l'adhésion de la ville à la compétence obligatoire mentionnée à l'art.4-2 des statuts, ainsi qu'aux compétences optionnelles de fourniture de repas aux personnes âgées et aux établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant que la modification statutaire de Tables Communes permet le transfert de compétences optionnelles, à la discrétion de ses membres, notamment pour les services de restauration administrative, VU la délibération de la ville d'Ivry sur Seine en date du 9 avril 2026, décidant de transférer à Tables Communes la compétence optionnelle relative à la fourniture de repas pour la restauration administrative, tel que visé à l'article 4-3-C des statuts du syndicat,

CONSIDÉRANT la possibilité de Tables Communes de répondre aux besoins de la ville d'Ivry-sur-Seine en matière de fourniture de repas, denrées et matières premières, s'inscrivant dans le cadre du service de restauration administrative proposé à ses agents,

Après en avoir délibéré, à Unanimité, soit 23 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 abstention,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le transfert de compétence optionnelle de restauration administrative (selfs) par la ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : DIT QUE ce transfert prend effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée au Chef du Service de Gestion Comptable de BOBIGNY, au Maire de la commune d'Ivry-sur-Seine, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : **24** juin 2026
Publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction des Affaires Juridiques

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 juin 2026

Point n°6

Délibération :
DEL-N°2026-76

Objet : Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical de Tables Communes.

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	23

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSI Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégués suppléants-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana, SODHI-KAUR Anmol.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-8 qui impose l'établissement d'un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du comité ;

VU l'article L. 5211-11-1 du CGCT relatif au recours à la visioconférence ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement général des délégués impose l'adoption d'un règlement régissant notamment le fonctionnement des débats, les modalités de vote et la publicité des décisions ;

**Après en avoir délibéré,
à Unanimité, soit 23 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 abstention,**

Article 1 : DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Comité Syndical annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Ampliation sera communiquée aux Maires des communes adhérentes, publiée sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publiée au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Fait et clos les, jour, mois et an que dessus
et ont signé le secrétaire de séance et le Président
Bobigny, le 16 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Michel NUNG

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président le : **24 JUIN 2026**
Transmis à la Préfecture le : **24** juin 2026
Publié le : **24 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris- 93558 Montreuil Cedex) dans un délai de deux mois, à compter des mesures de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

République Française

Etablissement Public de Coopération Intercommunale
TABLES COMMUNES

Siège social : 68 rue Gallieni, 93000 BOBIGNY.

Règlement intérieur du Comité Syndical pour la mandature 2026 – 2032

(en application de l'article L.2121-8 du CGCT)

adopté par délibération n° 2026-76 du 16 juin 2026

Préambule :

Le Syndicat intercommunal Tables Communes est un établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le Comité syndical, organe délibérant de l'établissement public, est tenu d'avoir un règlement intérieur.

Article 1 – le Comité syndical :

Le syndicat est administré par un Comité syndical formé des délégués des communes adhérentes en référence à l'article 5 des statuts.

Le Comité syndical règle par ses délibérations les questions qui sont de sa compétence. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le président peut réunir le Comité syndical chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Le président est tenu de convoquer le Comité syndical dans un délai maximum de trente jours sur demande motivée du préfet ou du tiers au moins des membres en exercice du Comité syndical.

Article 2 – le Bureau syndical :

En référence à l'article 6 des statuts et en application des délibérations N°2026-xx et N°2026-xx, le Bureau syndical est composé du président, et de sept vice-président(e)s.

La durée du mandat des membres du Bureau est identique à la durée du mandat des délégué(e)s des communes.

A l'initiative du président, le Bureau se réunit autant que de besoin.

Article 3 – le président :

Le président a pour fonction de présider le Comité syndical, d'appeler, de rapporter ou de faire rapporter les affaires figurant à l'ordre du jour des séances, de diriger les débats, de proclamer le résultat des votes du Comité syndical et de prononcer les décisions de l'assemblée délibérante.

Il représente le syndicat en justice.

Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Le président est seul chargé de l'administration de l'établissement public ; il peut déléguer par arrêté/décision, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-président(e)s et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces dernier(e)s dès lors que ceux-ci/celles-ci sont titulaires d'une délégation, ou à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté/décision, délégation de signature notamment au directeur général des services du Syndicat.

En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence est assurée par les vice-président(e)s dans l'ordre du tableau.

Article 4 – les séances du Comité syndical :

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par semestre. Il peut se réunir :

- au siège du syndicat ou dans un lieu choisi par le comité,
- dans une commune membre,
- ou encore en plusieurs lieux, par visioconférence, selon les modalités fixées à l'article 15 du présent règlement.

Les séances sont publiques.

Le président a seul la police de l'assemblée.

Un calendrier prévisionnel des séances de l'année est présenté au Comité syndical au plus tard lors de la première séance du Comité Syndical de l'année.

Article 5 – les convocations :

Toute convocation est faite par le président, ou à défaut par le(la) vice-président(e) dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

Les convocations indiquent les affaires, dossiers et questions portées à l'ordre du jour. Elles sont accompagnées d'une Note explicative de synthèse sur chacun des points inscrits et comportent une ou des propositions conclusives soumises aux délibérations.

Les convocations et les dossiers sont adressés, par écrit, en référence aux dispositions du CGCT à l'adresse électronique communiquée par les élu(e)s, via une application de dématérialisation.

A défaut d'adresse électronique, les convocations sont adressées par voie postale au domicile personnel de l'élu(e) délégué(e).

Les convocations sont adressées conjointement aux délégués titulaires et suppléants.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le président, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité syndical qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 6 – l'ordre du jour :

Le président fixe l'ordre du jour. Tout membre peut proposer au président d'inscrire une question à l'ordre du jour du Comité syndical en respectant un délai minimum de 10 jours francs avant chaque réunion.

Tout délégué peut adresser au président, avant chaque séance, des questions orales qui sont examinées en fin de séance.

Article 7 – la tenue des séances :

Le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions prévues par le CGCT et le présent règlement intérieur, ce quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Un délégué titulaire empêché peut être représenté par un délégué suppléant. Les suppléants n'ont pas à recevoir de pouvoir pour remplacer les délégués titulaires absents, leur seule présence leur donne capacité à délibérer.

En cas de présence simultanée du délégué titulaire et du délégué suppléant, seul le délégué titulaire participe à la délibération et au vote.

En cas d'absence des délégués suppléants, le délégué titulaire empêché peut donner à un autre délégué titulaire pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même délégué titulaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est remis au Président lors de la signature de la feuille de présence (il peut également être transmis au Président par courrier, fax ou courriel).

Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un délégué obligé de se retirer avant la fin de la séance, sous réserve que le quorum reste atteint. Dans ce cas, le délégué qui se retire fait connaître au Président son intention de se faire représenter.

La représentation par procuration cesse de plein droit dès l'arrivée en séance du membre représenté ou de son suppléant.

Article 8 – le secrétariat des séances :

Au début de chaque séance, l'assemblée nomme un ou plusieurs membres pour assurer les fonctions de secrétaire. Il(s) assiste(nt) le président pour la vérification du quorum, la constatation des votes et le dépouillement des scrutins secrets le cas échéant. Il(s) contrôle(nt) la réalisation du procès-verbal établi avec le concours et l'assistance de l'administration du syndicat.

Article 9 – les délibérations :

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

D'une manière générale, le vote a lieu au scrutin à mains levées.

Il peut être procédé au scrutin public à la demande d'un quart des membres présents. Dès lors, le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est procédé au scrutin secret si un tiers des membres présents le demande.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La désignation se fait dans les conditions prévues au L.2121-21, alinéa 3.

Il peut être dérogé à cette règle de désignation à la condition préalable d'un accord unanime en séance pour une désignation consensuelle à mains levées.

Les délibérations sont numérotées chronologiquement pour être reliées annuellement et constituer le registre des délibérations qui répond aux normes imposées par les services de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs. Par séance, les feuillets à relier comprennent en document original, la convocation du président, l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance précédente approuvé, les délibérations par affaire, l'état des présents signé pour les séances en présentiel.

Au cours des délibérations du Comité syndical, le président et les vice-président(e)s peuvent se faire assister de fonctionnaires territoriaux, notamment du directeur général des services, et de tout autre technicien de leur choix, autant que de besoin. Ces derniers ne peuvent prendre la parole que sur l'invitation expresse du président de séance et sont tenus à l'obligation de réserve prescrite par les textes statutaires de la Fonction publique territoriale.

Le maire de chacune des communes adhérentes, peut désigner, dans les mêmes conditions, un fonctionnaire de son choix pour assister dans leur fonction auprès du Syndicat, les élu(e)s délégué(e)s du conseil municipal de sa commune. Le maire en informe le président par tout moyen.

Le président peut inviter à la séance du Comité syndical des personnalités qualifiées qui seront appelées à présenter des éléments de connaissance soumis à l'appréciation des membres de l'assemblée. Le président informe de cette présence au moment de la convocation.

Article 10 – les amendements :

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au comité syndical. Il convient que les amendements soient présentés par écrit au Président 48h avant la séance. Néanmoins, ils peuvent être présentés au cours de la séance du comité syndical. L'amendement est lu en totalité par l'élu qui le dépose avec les explications nécessaires. Le comité syndical décide si cet amendement est adopté ou rejeté.

Article 11 – les commissions, les groupes de travail :

Le Comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions composées d'élu(e)s du Comité syndical, des groupes de travail élargi aux communes membres, chargés d'étudier les questions soumises au comité syndical soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Comité syndical convient des modalités de fonctionnement de ces instances de travail, fixe la mission, le niveau de rendu et l'échéance.

Article 12 : les Missions d'Information et d'Évaluation (MIE) :

12.1. Conditions de création

Le Comité Syndical peut décider la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt syndical ou de procéder à l'évaluation d'un service public géré par le Syndicat.

La création d'une mission est de droit lorsqu'elle est demandée par un sixième des membres du Comité Syndical. Un même délégué syndical ne peut signer qu'une seule demande de création de mission par an.

12.2. Composition et désignation

Conformément au principe de pluralisme, la composition de la mission doit permettre l'expression des différentes opinions présentes au sein du Comité Syndical.

Les sièges sont pourvus par appel à candidatures parmi l'ensemble des délégués syndicaux. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges fixés, le Comité Syndical procède à l'élection des membres en veillant à une représentation équilibrée des communes membres.

12.3. Durée de la mission

La mission est temporaire. Sa durée ne peut excéder six mois à compter de la délibération qui l'a créée. Elle prend fin dès le dépôt de son rapport ou à l'expiration de ce délai de plein droit.

12.4. Moyens et fonctionnement

Le Président du Syndicat met à la disposition de la mission les moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions (accès à un local, documentation administrative).

La mission peut, dans le cadre de son périmètre :

- Procéder à l'audition des agents des services du Syndicat, avec l'accord préalable du Président.
- Entendre toute personne extérieure dont l'expertise est jugée utile.
- Consulter tout document de service nécessaire à l'examen du dossier, sous réserve du respect des secrets protégés par la loi.

12.5. Rapport et publicité

Le rapport de la mission est remis au Président du Syndicat qui le communique sans délai aux membres du Comité Syndical.

L'examen de ce rapport est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité Syndical suivant son dépôt. Un débat est organisé en séance plénière. Le rapport est rendu public sur le site internet du Syndicat (ou par tout autre moyen de diffusion légal) afin d'assurer l'information des citoyens des communes membres.

Article 13 – le procès-verbal :

Au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du Comité syndical présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du Syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Article 14 – la publicité des débats :

Les convocations et les ordres du jour des séances sont publiés sur le site officiel et consultable sur www.tablescommunes.fr . Elles sont adressées aux maires des communes membres pour information.

Les procès-verbaux et les extraits de délibération du Comité syndical sont publiés sur le site officiel et consultables sur www.tablescommunes.fr.

Un compte-rendu succinct des délibérations votées en séance est publié, diffusé dans les mêmes conditions sous huitaine à la suite de chaque séance.

Les actes administratifs devant faire l'objet d'une publication, le sont sur le site officiel et sont consultables sur www.tablescommunes.fr

Article 15 – le débat d'orientations budgétaires / ROB :

Ce débat, défini règlementairement, a pour objet de renforcer la démocratie participative en ouvrant un espace de discussion au sein de l'assemblée délibérante, sur les priorités et les évolutions attendues de notre intercommunalité, et ce, en toute transparence. Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il est présenté à l'assemblée délibérante qui devra alors acter la tenue du débat d'orientation budgétaire et approuver le ROB.

Article 16 – la consultation des projets de contrats de service public :

Les projets de contrat ou de marché accompagnés de l'ensemble des pièces administratives peuvent être consultés au siège du syndicat, 68 rue Gallieni à Bobigny. Chaque élu(e) délégué(e) peut en faire la demande au président.

Article 17 – les réunions du Comité syndical par visioconférence :

Le Comité syndical peut se réunir en plusieurs lieux, par visioconférence, dans les conditions et modalités définies par les lois et règlements en vigueur et précisées au présent article.

Les règles fixées aux articles 1, 4 à 9 et 11 à 14 du présent règlement s'appliquent aux réunions organisées en visioconférence sous réserve des règles spécifiques qui suivent :

17-1. Décision de recourir à la visioconférence

La décision de réunir le comité syndical en plusieurs lieux, par visioconférence, relève du Président, qui peut également opter pour le caractère mixte d'une réunion, laquelle se déroulera ainsi à la fois en visioconférence et en présentiel.

Le Comité syndical se réunit nécessairement, en un seul et même lieu pour l'élection du Président et du Bureau, pour l'adoption du budget primitif, pour l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale, et pour la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

En outre, le Comité syndical se réunit en présentiel en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

17-2. Lieux de réunion

Lorsqu'il est décidé de recourir à la visioconférence, les délégués peuvent participer à la réunion depuis tout lieu de leur choix à condition que le lieu choisi respecte le principe de neutralité prévu à l'article L. 2121-7 du CGCT, en particulier lorsque le lieu n'a pas été mis à disposition par le Syndicat.

La salle du Comité syndical, au siège, à Bobigny sera ouverte systématiquement aux délégués par le

Syndicat pour la tenue de ces réunions. Ces lieux respectent le principe de neutralité et garantissent les conditions d'accessibilité et de sécurité mentionnées au même article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

En cas de réunion mixte, il est possible d'assister pour partie en présentiel et pour partie par visioconférence.

Les fonctions de président et de secrétaire de séance n'empêchent pas la participation à la réunion par visioconférence.

17-3. Convocation

Lorsque la réunion du Comité syndical se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation.

Celle-ci est publiée sur son site internet, ainsi que, le cas échéant, dans les salles mises à disposition par le Syndicat mentionnées à l'article 17-2 du présent règlement intérieur.

Elle précise le lien de connexion à la réunion, la procédure de connexion ainsi que, le cas échéant, les lieux mis à disposition et les horaires d'accès.

17-4. Publicité des séances

Lorsque la réunion du Comité se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, elle est retransmise en direct à l'attention du public sur une plateforme de diffusion vidéo en ligne.

Les informations relatives à la tenue du Comité syndical sont communiquées sur le site Internet de Tables Communes qui redirige avec un lien vers la plateforme de diffusion vidéo en ligne.

Lorsque des lieux sont mis à disposition par le Syndicat pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public.

Lorsque la réunion est mixte, le public peut également assister aux réunions depuis le siège du Syndicat.

17-5. Quorum

Lorsque la réunion du Comité syndical se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers dans les différents lieux de tenue de la réunion (en présentiel et par visioconférence).

Lorsqu'un délégué qui assiste à la réunion depuis un lieu non mis à sa disposition par le Syndicat se connecte après l'appel et/ou quitte la réunion avant sa clôture, il prévient de son arrivée et/ou de son départ par le biais de la messagerie incluse dans la solution technique de visioconférence. Le secrétaire de séance en prend note.

Les auxiliaires du secrétaire de séance mentionnés, ci-après, à l'article 17-7 se chargent de comptabiliser les arrivées et départs au sein des salles mises à disposition des élus par le Syndicat.

17-6. Tenue des débats

A l'initiative du Président, la réunion du Comité syndical débute lorsque l'ensemble des délégués ont, dans les salles désignées comme lieux de réunion de ce comité, un accès effectif aux moyens de transmission.

La parole est demandée au Président par l'intermédiaire de la fonction correspondante proposée

par la solution technique de visioconférence.

Les débats sont clos par le Président.

17-7. Appui d'un agent, auxiliaire du secrétaire de séance

Un agent du Syndicat est présent pendant toute la durée de la réunion du Comité syndical dans chaque salle mise à disposition ainsi que, le cas échéant, au siège de celui-ci.

Il assure les fonctions d'auxiliaire du secrétaire de séance. A ce titre, il recense les entrées et sorties du ou des délégués présents ainsi que les pouvoirs éventuels dont ils bénéficient.

Il assure également le fonctionnement technique du système de visioconférence et toutes autres missions pouvant lui être demandées par le secrétaire de séance.

17-8. Vote

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public, par appel nominal, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

En cas de réunion mixte, le scrutin public s'applique à l'ensemble des délégués, y compris à ceux assistant à la réunion en présentiel.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence.

17-9. Pouvoir

En cas de pouvoirs, ceux-ci seront à transmettre avant le début de la réunion par courriel au Président et au secrétariat du Syndicat.

Si un pouvoir est attribué en cours de réunion, il doit être annoncé par le mandant et envoyé par courriel immédiatement et dans tous les cas avant le vote pour qu'il soit pris en compte.

17-10. Elu(s) intéressé(s) à l'affaire

Tout élu intéressé à une affaire soumise au vote du Comité syndical lors d'une réunion se déroulant totalement ou partiellement par visioconférence se déconnecte ou sort de la salle le temps des débats et du vote sur la délibération.

Le Président, lors du vote du Compte administratif dans les séances en visioconférence se déconnectera le temps du vote après transmission de la Présidence.

Il est informé par tout moyen du passage du point suivant à l'ordre du jour. Le Comité syndical attend son retour pour poursuivre la réunion.

17-11. Enregistrement et conservation des débats

Les débats sont enregistrés au moyen de la fonction « enregistrement » incluse dans la solution technique de visioconférence.

Ils sont conservés jusqu'à l'adoption du procès-verbal.

Article 18 – la modification du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur est valable pour toute la durée du mandat des élu(e)s délégué(e)s du syndicat. Toutefois, durant la période, des modifications peuvent être proposées par le président ou par la moitié des membres du Comité syndical dans le but d'améliorer et/ou de faciliter le fonctionnement de l'assemblée délibérante. Elles sont inscrites à l'ordre du jour de la plus proche séance pour être retenues après délibération et adoption à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 19 – l'application du règlement intérieur :

Le présent règlement prend effet à compter de la séance qui suit celle où le Comité syndical a procédé à son adoption.

Article 20 – recours et contentieux :

Chaque élu(e) délégué(e), préalablement à tout recours contentieux, adresse par écrit un recours amiable au président. Le président est tenu d'y répondre par écrit dans les deux mois.

Le cas échéant, au regard de ce recours préalable, chaque élu(e) délégué(e) pourra saisir le tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine-Puig, 93100.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à la délibération n°2026-76 du 16 juin 2026.

Délibération transmise en Préfecture le 24 juin 2026, avec accusé de réception à la même date.

